FRC 4 3147 8
Case FRC 2523

LETTRE

AUX COMMETTANS

DU COMTE

DE MIRABEAU.

par A. J. M. Servan

MESSIEURS,

VOUS avez nommé M. de Mirabeau pour l'un des Députés de votre Sénéchaussée aux Etats-Généraux : peu s'en est fallu que ce choix ne perdit la France ; il n'est pas sûr encore qu'elle soit sauvée ; mais, quoi qu'il arrive, votre imprudence a pour toujours compromis votre honneur. Quand l'histoire célebre de cette révolution, en racontant les trames odieuses du comte de Mirabeau, dira : *Il fut choisi par les habitans de la Sénéchaussée d'Aix ;* comment effacerez-vous ce trait éternel? Il subsistera, malgré tous vos remords ; & vous vous êtes condamnés à passer au travers de toute la postérité dans la compagnie de cet homme.

THE NEWBERRY LIBRARY

Eh ! comment, MESSIEURS, vous honnêtes gens, bons citoyens, avez-vous pu faire un tel choix ? Nul de vous n'auroit voulu M. de Mirabeau pour fils, pour gendre, pour frere, pour parent ; et c'est M. de Mirabeau que vous nommez pour vous repréſenter aux yeux de la Nation, de l'Europe, de l'univers ! Nul ne lui auroit permis l'accès familier de sa maison ; et vous l'introduisez dans le sein des Etats-Généraux ! Nul ne l'auroit consulté sur la conduite de ſa famille ; & vous le choisissez pour réformer la grande famille ! Vous auriez rougi de lui propoſer à décider la moindre question de morale ; et vous l'envoyez pour nous faire des loix ! Quel vertige vous avoit donc saisis ? quel démon vous inspiroit ce jour-là ?

Pouvez-vous dire, pour vous excuser, que vous avez crus cet homme changé ? Quel homme a jamais changé à quarante ans ? Connoissez-vous un tel prodige ? Et n'est-on pas à trente, ce qu'on sera toujours ? Tout le changement qui se fait à cet âge, c'est qu'on y perd les remords : le vice qui, dans le feu de la jeunesse, éclatoit au dehors, pénetre alors plus profondément au dedans ; il se glisse jusque dans la moëlle des os ; et le méchant substitue à l'audace qui épouvantoit les hommes, l'hypocriſie et le raffinement qui les abusent.

Peut-être avez-vous envoyé le comte de Mirabeau, comme le martyr du despotisme, et comme un héraut de la liberté. Mais quelle idée, MESSIEURS, vous formez-vous donc de la liberté ? ne la confondez-vous point avec la licence, et même avec la tyrannie ?

Concevez-vous quelque liberté sans les loix, et quelque bonne loi qui ne soit fondée sur le respect pour les hommes ? L'amour de la vraie liberté, n'est que l'amour même des loix et de ses concitoyens ; et la licence, n'est que la haine des loix et des hommes.

Celui-là, MESSIEURS, aime-t-il la liberté, ou chérit-il la licence, qui désespere le cœur de son pere, jusqu'à le forcer de le faire enfermer comme une bête féroce ?

Celui-là aime-t-il la liberté, ou chérit-il la licence, qui s'introduisant par artifice dans le lit nuptial, y porte bientôt l'épouvante et l'horreur, et réduit une jeune épouse à subir l'éclat honteux d'un divorce, plutôt que le danger de vivre avec lui ?

Celui-là chérit-il la liberté ou la licence, qui viole l'hospitalité qu'il a trouvée chez un malheureux vieillard, corrompt sa femme, la lui ravit ; et pour salaire de l'asyle et de l'amitié, laisse à son hôte l'opprobre, la douleur et le tombeau ?

Une tête condamnée à tomber sur un échafaud, porte-t-elle le caractere sacré de la

liberté, ou le signe exécrable de la licence ?

L'homme fier et vertueux, qui chérit la liberté, va-t-il en espion subalterne surprendre de Cour en Cour les pensées, et trafiquer des consciences avec un Ministre qui n'en eut jamais ?

L'amour de la vraie liberté, MESSIEURS, est le principe de toutes les vertus : non-seulement ce sentiment soumet aux loix, mais il passionne pour elles. Ne le cherchez donc jamais que chez un fils respectueux, un mari fidele, un frere affectueux, un ami sincere. L'ami de la liberté est sur-tout l'esclave des mœurs publiques : il respecte jusqu'à la bienséance, qui, pour ainsi dire, est le vêtement des bonnes mœurs : il est modeste, affable et doux avec tous les honnêtes gens, qu'il chérit non-seulement comme ses égaux, mais comme ses freres et ses amis. Si quelquefois on le voit fier, intraitable, et même audacieux, c'est pour confondre des méchans, qu'il traite comme ses plus cruels ennemis, parce qu'ils sont ceux des hommes. Il est touché de la réputation d'homme de bien, parce qu'elle lui donne plus de facilité pour faire le bien même. Mais s'il lui falloit acheter par un crime, par un vice, toute la renommée des talens, il rougiroit de ce marché honteux, et ne concevroit jamais comment on peut louer celui qu'on déteste.

Tel est, MESSIEURS, le véritable ami de la liberté : vous le reconnoîtrez à ces divins caracteres ; y reconnoîtrez vous le Député que vous avez choisi ?

Il a de grands talens, direz-vous ! Une courtisanne, MESSIEURS, la plus vile des prostituées, peut avoir la plus grande beauté : la mépriserez-vous moins ? lui donnerez-vous les vêtemens, la parure de votre femme, en lui disant : *Va représenter mon épouse dans une fête publique ?*

De grands talens, MESSIEURS, sont un glaive acéré : que voulez-vous qu'on en dise, avant de connoître la main qui doit l'employer ? Dans la main d'un citoyen généreux, ce glaive défendra la vie de ses concitoyens : dans la main d'un scélérat, ce glaive les assassinera.

Vous parlez de talens ! Vos Députés alloient-ils dans une académie pour disputer d'éloquence, ou dans une école pour disputer de sophisme et d'argumentation ? Des Etats-Généraux étoient-ils une escrime d'orateurs et de beaux esprits ? S'agissoit-il de savoir qui l'emporteroit par l'éclat des pensées, la vivacité des traits, la force et l'étendue de la voix ? Me trompé-je, MESSIEURS ? ne s'agissoit-il pas uniquement de faire de bonnes loix pour le plus grand peuple de l'Europe ? Me trompé-je encore ? De bonnes loix ne sont-elles pas l'œuvre de la plus profonde

expérience, de la méditation la plus assidue, de la discussion la plus froide & la plus sage? Mais sur-tout de bonnes loix ne sont-elles pas le fruit de la rectitude du cœur? N'est-ce pas dans ce qu'il fait par l'ordre seul de sa conscience, qu'un honnête homme trouve plus surement ce que les autres doivent faire sous l'empire des loix? Eh! qu'y a-t-il de commun, je vous prie, entre l'œuvre paisible & profonde des loix, et ce fracas de l'éloquence, ces éclairs de l'imagination, ces sarcasmes, ces traits, et tout ce vain attirail des rhéteurs, qui auroit amusé peut-être quelques frivoles Athéniens, et fait rire à coup sûr de pitié les Solons, les Lycurgues, les Phocions? Que l'esprit est petit devant le génie! que le vice est misérable devant la vertu! Et cependant, dans ces assemblées tumultueuses, c'est l'esprit et le vice qui parle, et le génie et la vertu se taisent.

O misere de l'éloquence! ô triomphe de l'effronterie? Un Bar.... un Chap.... un Rob.... un M.... n'auront pas cessé de parler daus nos Etats, et le timide Jean-Jacques et le profond Montesquieu n'auroient pas cessé de s'y taire! Par-tout où ceux-là ont trouvé des assertions à prononcer, ceux-ci n'auroient rencontré que des doutes à former; & quand ces beaux esprits, ces hommes éloquens ont proposé des loix, ces hommes de génie les auroient encore cherchées.

Vous me ferez une meilleure réponse, MESSIEURS, en me disant que le choix du comte de Mirabeau n'a point empêché l'Assemblée nationale d'élever une très-belle constitution ; vous pourriez même assurer que M. de Mirabeau a contribué plus qu'un autre à consommer ce grand œuvre.

Mais je pourrois bien d'abord vous répondre, qu'il s'en faut beaucoup que tous les hommes éclairés approuvent cette constitution. Loin de l'admirer, plusieurs la regardent comme un ouvrage indigne de sages législateurs, et, pour tout dire, comme l'écueil prochain de notre liberté même.

Vous me repliquerez sans doute, que ces censeurs sont apparemment des nobles humiliés, ou des prêtres ruinés, des *aristocrates* enfin, pour me servir du mot *technique*.

Non, MESSIEURS, vous m'en croirez, si vous voulez, ces censeurs ne sont ni des nobles humiliés, ni des prêtres ruinés, ni des courtisans détrônés ; mais simplement des hommes qui ont étudié Montesquieu, Rousseau, Hume, Mably, et sur-tout l'histoire : des hommes modérés, qui se piquent toujours de raison, en se méfiant souvent de l'éloquence, et méprisant même quelquefois le bel esprit : des hommes enfin qui ne ressemblent en rien, je vous jure, à certains de vos Députés, que je pourrois bien vous nommer : Poussins à peine éclos, qui se

figurent, parce qu'ils ont eu la force de briser leur coquille, d'avoir en naissant le bec, les serres et les ailes d'un aigle ; petits législateurs embrions, qui prennent leur effronterie pour du courage, leur déclamation pour de l'éloquence, leurs lueurs pour des lumières, et leurs passions pour des loix.

Mais laissons pour un moment cette fameuse constitution ; nous en parlerons après, si vous voulez, et tant que vous voudrez. A présent, je l'accepte pour bonne, et je vais raisonner d'après cette supposition.

Plus vous estimez, MESSIEURS, votre constitution nouvelle, plus vous avez dû craindre qu'elle ne fût pas achevée, et plus vous devez craindre encore qu'elle ne devienne inutile. Et qu'importoit qu'on fît d'excellentes loix pour fonder un Etat nouveau, quand une cabale travailloit à détruire l'Etat même ; quand l'ouvrage même des loix étoit un prétexte pour vous conduire au despotisme par l'anarchie ; quand des méchans vous faisoient des loix comme une araignée ourdit sa toile, pour enlacer et dévorer des mouches ?

Je n'ai pas besoin de vous dire que je parle de l'affreux complot imputé à un Prince du Sang, et à des scélérats dignes de le conduire, après l'avoir égaré. Mais il faut, MESSIEURS, reprendre les choses d'un peu plus loin. Vous pouvez m'en croire ; j'ai suivi les Etats-Généraux

si assiduement et de si près, que j'ai quelque droit d'en parler et d'être cru : d'ailleurs, je ne vous dirai rien que votre bon sens ne vous ait appris déja.

Notre Assemblée nationale dut être et fut en effet partagée dès sa naissance en trois factions bien distinctes.

La premiere étoit celle de ces hommes appellés aristocrates, courtisans, grand seigneurs, petits nobles, qui se croyoient des illustres ; des évêques, des abbés, qui vouloient le devenir ; enfin, tous ceux pour qui l'Etat étoit une proie, et les abus un patrimoine : cette faction vouloit absolument la dissolution des Etats-Généraux, et le rétablissement de l'ancien gouvernement, on n'en sauroit douter.

La seconde, placée à l'extrêmité opposée, et l'ennemie jurée de la premiere, sembloit ne respirer que liberté, que réforme, qu'anéantissement de tous les abus, que destruction de l'ancien gouvernement, et création d'une constitution nouvelle : mais au fond cette faction cachoit autant de passions, et, qui le croiroit ? les mêmes passions que la premiere. Elle mettoit le même orgueil à tout ramener à l'égalité, que la premiere à vouloir maintenir toutes les distances ; elle mettoit autant et plus d'ambition pour s'élever sur des ruines, que l'autre pour se conserver toute entiere : en un

mot, ce n'étoit qu'orgueil contre orgueil, ambition contre ambition (*) ; et l'équité, le

(*) Je n'ai point parlé de l'avarice : quel jeu cependant cette passion a joué dans nos Etats-Généraux ! N'a-t-on pas vu des Députés profanant l'Assemblée nationale, qu'ils devoient respecter comme un sanctuaire, et leur ministere qu'ils devoient exercer comme un sacerdoce, nouveaux marchands dans le temple, et dignes d'en être chassés comme eux, fonder un vil commerce avec les sujets sur les opinions mêmes des législateurs ; trafiquer dans leurs journaux des flateries, d'invectives et de mensonges ; s'enrichir du temps qu'ils voloient au peuple, à qui ce temps appartenoit tout entier, et violer enfin toutes les bienséances, sous le prétexte de raconter comment ils remplissoient tous leurs devoirs ?

Des législateurs marchands de feuilles à quatre, à six sous par jours ! des législateurs revendeurs public des pensées d'autrui ! des législateurs ouvrant des banques publiques de nouvelles ! des législateurs se faisant payer par des souscripteurs un temps que le misérable peuple n'avoit que trop payé déja ! et l'Assemblée nationale l'a souffert ! Parmi les intérêts de la Nation, le premier, le plus cher de tous, n'est-il pas son honneur, l'honneur même de ceux dont la gloire est de la représenter ? Et l'Assemblée Nationale tolérant ces législateurs stipendiaires, compromet à ce point l'honneur de la Nation et le sien ! Et nous parlons de l'avarice et de la corruption dans le parlement d'Angleterre ?

La profession de journaliste peut sans doute être embrassée par un homme qui n'exerce aucune fonction publique, maître de son temps, n'en devant compte qu'à lui-même ; encore, il faut en convenir, cette profession est-elle suspecte en soi. Le talent seul ne suffit pas pour l'honorer ; elle a besoin de la vertu et de l'équité

patriotisme dont on ne cessoit de parler dans ces deux factions, étoit ce qui s'y trouvoit le moins.

On conçoit bien que la seconde faction étoit composée principalement d'hommes du tiers-état, et de quelques nobles qui mettoient l'art de leur ambition à feindre de s'abaisser. Toutes les ames ardentes, les têtes sulfureuses et désordonnées, et ceux dont l'ambition étoit plus raffinée, s'étoient jetés de ce côté.

Les hommes vains qui se flattoient de se faire un nom par le talent de la parole, ne pouvoient manquer de se placer là où l'on se passionnoit, où l'on déclamoit, où l'on trouvoit de grands sentimens à déployer, et de grands éloges à recueillir. Ces hommes vinrent dans cette sanction, comme des acteurs sur un théatre, débiter les rôles qu'ils s'étoient faits eux-mêmes d'amans jaloux de la liberté.

En même temps, plusieurs membres de la Noblesse, plus fins, voyant de plus loin, et pressentant la ruine ou l'abaissement de leur

---

la plus pure. Mais un Député à l'Assemblée nationale, n'eſt plus le maître de ſes occupations ; à peine peut-il disposer de quelques distractions. L'idée sur-tout, l'idée seule d'argent et de commerce, flétrit ses fonctions augustes ; et si, pour le bien public, il vouloit rendre un compte public des pensées importantes, il faudroit que ce compte fût un don, et non pas un trafic.

ordre, travestirent leur ambition en patriotisme, et donnerent aux soins de leur prudence, le mérite d'un sacrifice éclatant. En se jetant dans le parti démocratique, ils se briserent, si je puis ainsi parler, de leurs propres mains, pour se former de leurs ruines un nouveau monument au milieu des Communes.

Telle étoit la faction de tous ces hommes qui s'appelloient *Patriotes*, et que leurs ennemis ne manquoient pas d'appeller *Démagogues ;* car il faut bien remarquer que toutes les factions méritent toujours les injures qu'elles se disent.

Enfin, le troisieme parti ne méritoit pas le nom odieux de faction ; c'étoit celui des hommes de bien, des bons citoyens et des gens éclairés ; c'étoit, en un mot, ce point du milieu où se retire le bon et le vrai, et sur lequel se balancent, aux extrémités du levier, tous les vices et toutes les erreurs.

Les hommes de ce parti desiroient ardemment le rétablissement de leur malheureuse Patrie ; mais ils sentoient bien que tout peuple, et sur-tout le nôtre, ne peut supporter qu'un certain degré de liberté, sans danger pour la liberté même. Ils vouloient qu'on élevât autant de barrieres contre l'anarchie, que de murs d'airain contre le despotisme ; en un mot, ils demandoient une sage constitution.

Ces hommes sentoient le poids des abus

plus vivement, peut-être, que ces orateurs factieux qui venoient dans la tribune apporter des enthousiasmes préparés, et déclamer contre les maux de l'état, avec des cœurs de marbre, et des poitrines de fer.

Ces bons citoyens sentoient en même-temps que la réforme de ces abus si anciens, si nombreux, étoit une cure lente, et qu'il falloit d'abord se contenter de calmer les plus violens symptomes, pour arracher ensuite le mal jusque dans ses racines.

Connoissant toute l'incertitude, et même la chimere des pures spéculations politiques, ces hommes, éclairés dans leurs recherches pour notre constitution nouvelle, s'étoient attachés sur-tout à celle que l'expérience de plus d'un siecle avoit consacrée, celle qui avoit inspiré un attachement presque religieux au peuple qu'elle régissoit, celle que toute l'Europe envioit, que les plus beaux génies admiroient; en un mot, à la constitution d'Angleterre. Ils avoient compris cette grande vérité, de l'équilibre des classes d'une Nation, et de la balance de leurs pouvoirs. Sans aller se perdre dans une métaphysique qui, peut-être, est la plus dangereuse des imaginations, parce que c'est l'imagination qui philosophe; sans vouloir s'enfoncer dans un état de nature inconnu, sans trop y chercher des droits indéfinis, ils considéroient une grande société civile, où toutes les inégalités

étoient introduites, comme un état vraiment extraordinaire, trop difficile peut-être à concilier rigoureusement avec les droits purement naturels de l'homme, et que jamais il n'étoit possible de fonder sur une égalité que la nature même ne semble comporter dans aucun être.

Tel étoit, MESSIEURS, le troisieme parti dans les Etats-Généraux ; on peut bien juger qu'il n'étoit pas le plus nombreux, puisqu'il étoit le plus sage : mais en considérant le bon esprit qui régnoit alors dans la Nation, l'ascendant infaillible de la raison, pour peu qu'on veuille l'écouter, la facilité des progrès et de l'invasion, pour ainsi dire, des lumieres dans le siecle et dans le moment où nous sommes, on peut conjecturer que ce troisieme parti auroit à la fin dominé les deux autres ; et donné des loix convenables (*) à cet Empire.

On auroit vu, dans la faction appellée des *Ariſtocrates*, plusieurs nobles sentir enfin l'insuffisance de leurs forces, et le danger de leur résistance. Ils se seroient infailliblement réunis à ce parti modéré, qui sembloit leur conserver de belles planches dans leur naufrage.

(*) Il ne faut jamais perdre de vue, la fameuse et sage diſtinction entre les Loix *bonnes* et les Loix *convenables*. Cette distinction est la clef du grand art de la législation ; et quand on veut faire de *bonnes* Loix qui ne conviennent pas, elles deviennent souvent pires que les abus.

Dans la faction des *Demagogues*, plusieurs aussi n'auroient pas tardé de cuver cette ivresse de liberté, et de discerner le point où réside la seule liberté véritable : enfin l'intérêt étoit trop grand, les lumieres trop répandues, pour que la saine raison ne triomphât pas incessamment ; si, par le plus grand des malheurs, des démons vomis de l'enfer, des monstres indignes du nom d'hommes, n'étoient venus former une derniere faction qui enveloppât toutes les autres comme dans un tourbillon, infectât toutes les ames, irritât toutes les pasions, dénaturât tous les intérêts, obscurcît toutes les lumieres, et réduisît la raison et la sagesse au silence et à la terreur.

Voilà de grands mots, direz-vous, MESSIEURS, Oui, sans doute ; et j'ajoute qu'ils sont moins grands encore, que les malheurs que je veux désigner. Non, non, ce n'est point ici une vaine déclamation, et je n'exagere rien. Eh ! comment exagérer en parlant d'une faction qui vouloit chasser à-la-fois notre malheureux Roi du cœur de ses Sujets et du sein de ses Etats, le flétrir et nous déshonorer en même temps à jamais, en substituant à notre légitime Roi, un Prince qui.... eh ! qu'importe ce qu'il étoit ? Mais comment exagérer en parlant du projet d'allumer la guerre civile d'un bout du royaume à l'autre ; de couvrir la face entiere de la France, d'incendies et

d'assasinats, et d'en faire un tombeau où nous aurions enseveli jusqu'à notre honneur ?

Messieurs, je ne vous dis rien de nouveau ; vous avez appris ces horreurs, vous en avez frémi ; mais sans doute vous ne les avez pas crues : le projet vous a paru chimérique, parce que l'exécution vous sembloit impossible. Et voilà, voilà les illusions des honnêtes gens ! ne trouvant en eux-mêmes que des répugnances invincibles, et des obstacles insurmontables aux crimes, ils aiment mieux croire à la malice de la calomnie, qu'à la scélératesse des attentats. Combien ils s'abusent ! Dans tous les temps, le mal est plus facile à exécuter, que le bien même à concevoir. Mais dans les momens de révolutions, où toutes les passions humaines fermentent avec violence, les plus grands crimes peuvent souvent s'exécuter aussi facilement qu'ils sont conçus : dans ces momens terribles, quiconque ose tout, peut tout. L'ordre et les loix regnent-ils dans un état ? à peine un méchant pourra-t-il troubler le repos d'un seul citoyen ; mais les loix sont-elles muettes devant la licence ? ce même méchant pourra peut-être bouleverser l'Etat entier. Ce n'est que dans le sein de l'ordre, qu'on peut bien connoître toute la valeur d'un homme de bien ; et ce n'est qu'au milieu du désordre, qu'on découvre toute la puissance d'un méchant.

On

On a bien raison de dire que les révolutions dévoilent toutes les ames. Quand une révolution commence, et tant qu'elle dure, on reconnoît toute l'étendue de la perversité des mauvais citoyens ; et quand elle finit, on commence à distinguer toute l'utilité de la vertu des bons. C'est après les fureurs extrêmes des crimes, qu'on éprouve les ressources infinies de la vertu.

Ainsi, Messieurs, quand vous entendîtes accuser le comte de Mirabeau, vous regardâtes l'accusation comme calomnieuse, parce que le crime vous parut sans proportion avec ses forces : vous crûtes ce projet au-dessus même de son imagination, et vous vous trompiez, Messieurs ; ce crime étoit facile. Eh ! concevez la politique de cette faction d'autant plus infernale qu'elle étoit plus simple. Il me semble que j'assiste aux conférences de ces conjurés. Voici ce que leur chef dut leur dire :

« Rendons-nous maîtres du peuple ; et, par lui, nous subjuguerons tout le reste, en attendant de l'écraser lui-même. Ce projet, qui paroît si grand, est au fond, dans ce moment, d'une exécution très-facile : il ne s'agit que de tenir sans cesse le peuple en haleine, de lui imprimer fréquemment des mouvemens violens, et de réchauffer la fermentation à mesure qu'elle sera ralentie. L'attrait de l'argent, la crainte du despotisme, l'épouvante de la famine, sont

des instrumens sûrs : avec eux, nous conduirons comme nous voudrons la populace du repos à la sédition, de la sédition à la violence, et de la violence à la fureur.

» A ce spectacle, souvent renouvelé, ne doutez pas que la Cour ne s'épouvante, ou ne s'irrite. Quel que soit le sentiment qui la domine, ces mouvemens populaires la forceront à s'armer de précautions nouvelles, et c'est-là que nous l'attendrons; c'est alors que nos cris redoubleront, et que, par un artifice bien simple, nous épouvanterons, nous irriterons le peuple par la Cour, après avoir épouvanté et irrité la Cour par le peuple.

» En même temps, nous tenant toujours intimement liés avec les démagogues dans les Etat-Généraux, nous serons toujours plus l'ame de cette faction, parce qu'elle verra toujours davantage la force du peuple dans nos mains : sans nous, elle se croira perdue; aussi nous lui communiquerons, avec une extrême facilité, toutes les erreurs que nous n'avons pas, en lui cachant, avec soin, tous les desseins que nous avons. Nous lui ferons remarquer les moindres mouvemens de la Cour; nous lui peindrons ses précautions défensives, comme des projets d'attaque; et ses craintes, comme des menaces : et vous concevez combien ces idées, jettées dans ces têtes violentes, les pousseront plus loin de toutes les limites.

« Les effets de tout ceci sont infaillibles. A la vue de cet accroissement de passions et de mouvemens dans la faction démocratique ; vous verrez s'augmenter à proportion les alarmes de la faction aristocratique ; elle liera nécessairement toujours davantage ses craintes et ses précautions, aux craintes et aux mesures de la Cour : nous saurons les discours, les projets, les démarches de tous les aristocrates ; nous les exagérerons, nous les interpréterons, et ce sera sans pitié, sans péril, que nous porterons ainsi, d'actions en réactions, les défiances, les soupçons, les terreurs et les haines au dernier degré de violence.

Vous prévoyez bien que les affaires étant dans cette situation, les Députés modérés, formant le tiers parti, seront enfin alarmés de ces mouvemens, qui ne cesseront pas de les heurter, de les froisser eux-mêmes. La plupart de ces hommes qu'on appelle sages, ne sont que des calculateurs timides et incertains ; et bientôt nous les verrons se diviser selon leur caractere : les uns mettront leur politique à se réunir aux aristocrates, pour affoiblir le parti contraire qu'ils jugent le plus dangereux ; les autres, dans leur incertitude, chercheront leur sûreté dans l'inaction et le silence. Quelque parti qu'ils prennent, tout contre eux servira de sujet à nos plaintes et de

prétexte à nos soupçons. Bientôt, après avoir achevé complettement de les décrier dans l'Assemblée nationale, nous les diffamerons dans l'imagination du peuple; et mêlant sans cesse leurs opinions a celles de la tyrannie, et leurs noms aux noms les plus odieux, le peuple ne saura plus, dans sa fureur, distinguer les bons citoyens de ses plus violens ennemis.

» Dans cet état de trouble extrême et de désespoir, il est impossible que quelque faction n'en sorte par un éclat, et il n'en est point qui ne puisse devenir utile à nos desseins. Selon toute apparence, ce sera la Cour qui commencera l'attaque ou la défense; et quand elle sera parvenue au point de ne plus se croire en sûreté où elle est, elle sera forcée d'appeller des forces à elle, ou d'aller les chercher où elles sont. Dans l'un et l'autre cas, la Cour est perdue, et nous sommes les maîtres. Nous avons une grande partie de la Noblesse dispersée, et comme en ôtage dans les mains du peuple, ou plutôt dans les nôtres; tous les nerfs de la discipline militaire sont coupés, et le Roi n'aura point d'armée, ou, ce qui reviendra au même, il craindra de n'en point avoir. Vous verrez la Cour marcher comme un terrein tremblant; toutes ses mesures seront foibles, incertaines, mal concertées; elle en fera plus qu'il n'en faut pour

irriter le peuple à l'excès, et jamais assez pour le faire trembler. C'est sous ces auspices que nous pourrons enfin commencer la guerre civile : au premier acte éclatant de la Cour, soit qu'elle s'enfuie, soit qu'elle reste, nous reprendrons par une violence plus éclatante encore, et la scene s'ouvrira. c'est dans ce premier accès de tumulte et d'effroi, que nous ferons demander à grands cris au peuple, qui croira n'avoir plus de Roi, un Prince qui le remplace. Nos invisibles mains précipiteront ce peuple en foule vers le Palais-Royal; il enlevera le maître comme en triomphe, comme un gage du repos public; et le Prince, en ne paroissant céder qu'à la violence populaire, viendra recevoir dans les Etats-Généraux, investis, menacés, tremblans, consternés, un titre modeste qui violera celui de Roi.

« C'est alors que la plupart des membres, effrayés de ce qu'ils ont fait, et bien plus de ce qu'ils pourront faire encore, s'enfuiront d'eux-mêmes; et la dissolution de ce corps, sans qu'on puisse en accuser que ce corps même, nous laissera les maîtres de l'Etat, en attendant d'en être les despotes. Ce temps ne sera que celui de calmer les esprits par des promesses et par des dons, de s'attacher les soldats à la faveur des largesses, le peuple par des suppressions d'impôts; de s'envelopper enfin de tous ces voiles de modération, de

justice et de bienfaisance, que les yeux vulgaires ne perceut jamais, quand les Princes savent s'en revêtir avec grace.

» Mais enfin ce temps viendra, où ce peuple expiera ses imbéciles fureurs; et tout-à-fait indigne de la liberté qu'il ne connut jamais, nous le réduirons à la servitude pour laquelle il est fait. »

MESSIEURS, vous croyez lire un rêve pénible, odieux : eh bien ! suivez attentivement la chaîne des événemens, et voyez comment ce rêve couroit de faits en faits à la plus affreuse réalité. En vérité, tout ce qui se passoit en France étoit absolument inexplicable à quiconque ignoroit cet abominable complot; mais ceux qui le connoissent, ne voient dans ces événemens que le développement le plus naturel des effets d'une grande cause.

Rappelez-vous, MESSIEURS, que dans le mois de Juillet dernier, le même jour, et pour ainsi dire à la même heure, les incendies, la révolte et la terreur se répandirent dans le royaume: c'est un fait connu dans les provinces, c'est un fait: d'une notoriété publique, qu'on vit tout-à-coup sortir, comme de dessous terre, et se répandre de ville en ville, de village en village, des émissaires étrangers, inconnus à tout le monde; quelques-uns chargés de fausses décorations; les uns, avec le cordon du Saint-Esprit; et tous ces gens-là exhortant le peuple, lui commandant les

crimes au nom du Roi ; montrant enfin jusqu'à des ordres imprimés sous ce nom, auquel le peuple n'étoit pas encore instruit à résister.

On a vu depuis, et vous devez le savoir, ce misérable peuple, tout étonné de ses propres fureurs, ne pouvant s'expliquer lui-même à lui-même, et dans sa honte n'alléguant pour excuses, que ces sugestions étrangeres, qui de paisible et de soumis qu'il étoit, l'avoient tout-à-coup transformé en bête féroce (*).

(*) On connoît dans l'Assemblée nationale un très-jeune Député, monstre parfait de sa naissance : il n'a jamais parlé de ces horreurs qu'avec sang-froid, et comme d'un léger accessoire, nécessaire au principal d'une grande révolution. C'est lui que Me. de Tessé appella un jour *Néronet ;* et c'est lui qui prononça dans l'Assemblée nationale, avec une éloquence de Celigula, ces mots : *Le sang des Berthiers et des Foulons est-il donc si pur que nous devions nous en occuper ?* Eh ! malheureux, représente un bourreau, quand tu ne représenteras plus des citoyens, et sache que le sang même d'un scélérat, qui n'est pas encore condamné par les loix, est plus pur que le tien qui t'inspira ces cruelles pensées contre les loix !

Dauphinois, c'est vous qui nous avez envoyé cette ame pétrie de salpêtre et de sang, et toutes les ames humaines vous le dénoncent. Il s'est montré le digne disciple du comte de Mirabeau, et le disciple brûle d'égaler le maître. Qu'avez-vous gagné, Dauphinois de nous choisir un

En même temps, cent témoins irréprochables vous assisteront, qu'on répandoit des largesses sur les soldats pour les corrompre; d'autres distributions d'argent étoient faites au peuple par des mains qui ne sembloient tenir à aucun corps.

Cette cabale puissante avoit par-tout des yeux et des bras; elle remuoit à-la-fois le royaume tout entier. On a entendu des hommes du peuple, devenus tout-à-coup oisifs, dire à ceux qui les questionnoient: *Qu'avons-nous besoin de travailler? notre pere, le duc d'Orl.. nous nourrit.* A Paris, c'étoit bien autre chose encore; et cette abominable comédie s'y jouoit de maniere à ne plus faire d'illusion à personne.

Sans doute, Messieurs, vous n'ignorez pas les fameux événemens de ce Palais-Royal, dont le nom seul révele tant de choses: dans ce Palais, comme dans un centre, on préparoit, on pétrissoit à froid tout le salpêtre qui devoit embraser Paris jusqu'aux derniers points de sa circonférence; et de-là, quand la politique l'exigeoit, partoient, toutes formées, tantôt les menaces d'un despotisme qui s'armoit contre Paris pour se venger, tantôt

---

enfant? Ignoriez-vous que le monstre le plus dangereux est un enfant cruel? Mais souvenez-vous bien qu'un enfant cruel ne fut jamais un homme de bien. Dauphinois, songez enfin que vous devez quelque réparation à la France. Après l'avoir infectée de l'enfance de votre Bar.. préservez-la du moins de sa virilité.

l'épouvantable illusion d'une famine, au milieu de l'abondance même : en un mot, ce Palais-Royal, sous la direction de quelques machinateurs, n'étoit, dans la plus exacte vérité, qu'une grande manufacture de poisons séditieux pour le peuple qu'on vouloit enivrer, et d'affreuses calomnies contre les particuliers qu'on vouloit perdre.

Je suis forcé de passer sur cent détails convaincans, parce que je suppose que vous les connoissez déja, et parce qu'enfin je veux plutôt vous faire réfléchir sur les faits que vous savez, que vous apprendre ceux que vous ignorez encore.

Je m'arrête seulement un moment aux troubles excités pour cette fameuse question du *veto royal* : que pensâtes-vous alors, MESSIEURS, de la motion menaçante du Palais-Royal, et de ce Saint-Huruge, vraie machine, et bien connu pour telle, n'exécutant sur son théâtre que les mouvemens excités par des fils apperçus de tous les spectateurs ? Ne crûtes-vous pas alors les François revenus à ces temps si déplorables, où, mêlant le ridicule à l'horreur, notre misérable peuple, poussé par des scélérats raffinés, se précipitoit vers la guerre civile pour des questions qu'il n'entendoit pas ?

Rappellez vous encore comment alors des trompettes sourdes, mais bien pénétrantes,

diffamerent, dans l'esprit du peuple, tous les députés éclairés qui vouloient assurer notre liberté par ses limites mêmes, comme on fortifie une citadelle par une enceinte. La postérité ne le croira pas. Ces fabricateurs de l'opinion publique avoient poussé l'illusion et la frénésie au point de faire regarder comme de vils esclaves, comme des suppôts du despotisme, des hommes qui vouloient ramener notre despotisme à la liberté de l'Angleterre.

Souvenez-vous bien, MESSIEURS, qu'à cette époque les alarmes et la licence ne cesserent plus d'aller en croissant dans tous les esprits. En même tems que l'anarchie poussoit avec rapidité, et s'étendoit dans les provinces sur les semences répandues au mois de juillet, la ville de Paris, dont l'immense populace fermentoit sans cesse, offroit à la Cour et aux bons citoyens un spectacle toujours plus dangereux et toujours plus terrible.

C'étoit une chose bien étonnante que cette ville de Paris, partagée en soixante districts, tous divisés entre eux, et pourtant tous dirigés, sans le savoir. par une ame unique et secrete.

Ici, MESSIEURS, je vous prie de faire avec moi une réflexion bien douloureuse; c'étoit pourtant là les conjonctures que des scélérats nous avoient préparées pour fonder nos loix constitutives. Faire des loix, bon Dieu! dans un moment où la plupart des Députés-

législateurs ne marchoient point dans les rues ; n'alloient point dans l'Assemblée nationale sans des armes ! donner son suffrage pour des loix, et pour des loix constitutives, avec des pistolets dans ses poches ! Ah ! MESSIEURS, je vous atteste, qui de vous ne s'est félicité mille fois de ne point partager avec ses députés le scandaleux honneur de faire des loix au milieu de la terreur et de la discorde ? Ne vous êtes vous jamais irrités de l'infraction de vos mandats, du mépris des bases que vous y aviez posées, et de l'avilissement de l'autorité royale, que vous aviez consacrée comme votre égide, contre vos députés même ?

Quand vous pensiez à votre malheureux Roi, foible, peut-être, mais bon, voulant le bien, cherchant le vrai avec autant de bonne foi que les autres mettoient de ruse à le tromper ; ce Roi, tel enfin que vous l'eussiez demandé vous-même au ciel pour recouvrer vos droits : quand ces pensées, MESSIEURS, se présentoient à vous, votre ame n'étoit-elle point émue de savoir ce Prince sans cour, solitaire dans son palais, presque à portée d'entendre les cris de ceux qui se disputoient sur ses dépouilles, et réduit enfin à craindre pour la sûreté de sa personne, encore plus que pour l'intégrité de son autorité ?

Jusqu'où, MESSIEURS, des méchans nous ont conduits ! Et mesurez, je vous prie, la

distance du 27 décembre, où le roi accordoit; à la voix de M. Necker, *l'égalité de représentation* à son peuple, tombant alors de reconnoissance à ses genoux; et ce jour, ce jour du 6 octobre, où l'on vit des scélérats, sous le nom de ce même peuple, assassiner les gardes de ce Roi, sous ses yeux mêmes; chercher son épouse dans le même dessein; arracher enfin ce Prince de son palais, et le traîner en triomphe comme leur prisonnier, en dévorant ses larmes; jour exécrable, où les Parisiens, en faisant violence au Monarque, poignarderent la monarchie!

MESSIEURS, n'en doutez pas, et tremblez d'avance. Du sein de nos ruines, un vengeur se prépare un nouveau *Salluste* s'élevera; et peut-être vivrez-vous encore, quand tout-à-coup apparoîtra l'histoire, la véridique histoire. N'en doutez pas, vous dis-je; après avoir raconté le jour de la Saint-Barthelemi, comme l'attentat le plus affreux contre le peuple, elle racontera la journée du 6 octobre comme le plus odieux attentat contre les Rois. Elle saisira cette histoire; elle saisira de son bras d'airain votre monstrueux Député; et le promenant de siecle en siecle comme le plus odieux conspirateur, elle le montrera à Paris, Versailles, le jour, la nuit, préparant, échauffant la révolte et le carnage, et déja, de ses mains impies, ouvrant la porte à la

guerre civile, qui n'attendoit que son signal : elle le suivra, tantôt dans l'Assemblée nationale, mêlant l'audace à l'hypocrisie et repoussant barbarement les prieres d'un Roi, qui demandoit, au moins pour ses Gardes, les Représentans de ses sujets; tantôt, parmi les soldats et les assassins, un sabre nud dans les mains : et préparant un jour terrible dans son immortel tableau, cette histoire placera la tête de votre Député entre celles des Gardes assassinés, et celle du monstre qui fut leur assassin. Mânes de l'ami des hommes, reconnoissez-vous votre fils !

MESSIEURS, vous trouverez, je le sais très-bien; des fanatiques qui vous diront que, *voilà bien du bruit pour un Roi* ! Oui, sans doute, un Roi n'est qu'un homme; je le sens comme eux, et mieux qu'eux peut-être; mais ce Roi, leur égal et le mien par sa nature, est, par sa place dans notre gouvernement, la pierre angulaire de l'édifice; et les misérables qui ont tenté de la ronger ou de l'arracher, ne voyoient pas que sa chûte alloit nous écraser tous.

Petits publicistes orgueilleux, qui croyez avec simplicité, en vous frottant la tête, toucher les dernieres limites de l'esprit humain; philosophes sans jugement, qui, dans votre malheureux loisir, êtes allés peut-être cueillir, dans les plaines de l'Amérique, des semences de liberté pour

les semer sur le pavé de nos villes; singes ridicules de la vraie liberté, avortons républicains, lisez; relisez encore nos ouvrages immortels; tâchez de les comprendre, et sur-tout refléchissez long-temps sur ce que vous avez lu; peut-être enfin reconnoîtrez-vous qu'il faut savoir commencer quand on veut achever, et qu'en commençant par l'anarchie, on n'arrive qu'au dernier degré du despotisme : alors peut-être, si vous retournez dans votre Amérique, au lieu de transporter d'un Etat naissant des idées de république incompatibles avec un Empire vieillissant, plus sages et moins orgueilleux, vous nous rapporterez à la place ces idées d'ordre, de subordination, de patience et de paix, sans lesquelles nulle société humaine ne pourroit subsister.

Pardon, MESSIEURS; mais je ne puis résister à l'indignation qui me saisit quelquefois contre ces *Démolisseurs* intrépides, et ces architectes enfans, qui soufflent froidement la poussiere autour d'eux, et crayonnent à la hâte un nouveau plan sur des débris.

Je reviens à cette journée du 6 octobre, où se déploya, presque au grand jour, la conspiration dont je vous entretiens. Il n'est pas possible que, dans l'éloignement même où vous êtes, vous n'ayez apperçu le fil secret de tous ces événemens. Le grand but, le grand intérêt des conjurés du Palais-Royal,

étoit de forcer la Cour à quelque coup d'éclat; et sans doute le plus décisif, celui sur lequel ils comptoient le plus, c'étoit la fuite de la Famille royale à Metz : ils ne vouloient pas paroître commencer eux-mêmes la guerre civile, et leur politique consistoit à la faire, en apparence, commencer par le Roi : à force de presser la Cour par le trouble et l'anarchie, à force de faire remuer le peuple autour d'elle avec une violence qui ressembloit à la révolte même, ces conjurés espéroient de faire paroître au Roi sa sûreté douteuse, et sa fuite nécessaire. Ils étoient bien sûrs en même temps que ses courtisans, la Noblesse, une partie du Clergé, et tous ceux que l'état présent mettoit dans le désespoir, entreroient avec facilité dans ces idées, ou plutôt dans ce piege; et qu'enfin tous ces gens-là, en conspirant entr'eux pour sauver leur fortune avec celle du Roi, serviroient, sans le savoir, à faire jouer la grande machine qu'on préparoit, pour achever à-la-fois leur perte et celle du Monarque.

Telle étoit donc toute la politique du Palais-Royal, je ne puis trop vous le redire. Conduire le peuple à tous les crimes par toutes les erreurs, la Cour à toutes les sottises par la colere et la terreur, et recueillir facilement, dans l'excès du désordre, le fruit des crimes du peuple et des fautes de la Cour : leur art enfin consistoit à tirer le succès de leur conju-

ration, des efforts mêmes d'une conjuration contraire (*).

Aussi, MESSIEURS, quand la sagesse et le courage de notre malheureureux Roi, le déciderent dans ce moment fatal ; quand il aima mieux se livrer à Paris à des sujets séditieux, que commander à Metz à des soldats soumis ; ce Prince, croyez-moi, ne sauva pas seulement le Monarque, mais la monarchie peut-être, et cette heureuse démarche fut le premier choc qui détermina la ruine de la machine infernale du Palais-Royal.

Les factieux ne s'y attendoient pas sans doute ; ils se rappelloient de la fuite si décisive d'Henri III, épouvanté par la Ligue et les Guises ; mais le génie de Louis XII et d'Henri IV fut celui de Louis XVI. Il sentit que se rapprocher de son peuple, c'étoit raffermir sa couronne ; et que se faire connoître, c'étoit faire détester ses ennemis. Il ne fut pas trompé ; et le peuple de Paris revint à son Roi, en revenant à lui-même.

Cependant, MESSIEURS, il restoit encore

(*) On ne sauroit en effet douter qu'il n'y eût un complot pour conduire le Roi à Metz : mais ce qu'on ne voit pas assez, c'eſt que les conjurations du Palais-Royal ont toujours fait celles de Verſailles, comme les projets d'attaque produisent les projets de résistance.

un

un grand sujet d'espérance aux conjurés, c'étoit la dissolution de l'Assemblée Nationale, par la dispersion de ses membres : aussi, remarquez-le bien, ils ranimerent dans ce moment, plus que jamais, la fureur du peuple (*) contre tous les députés qu'ils avoient finement enveloppés sous le nom commun d'aristocratie. Ce nom détesté, promené de tête en tête au gré des factieux, leur tenoit lieu des tables de proscription de Sylla : nul de ceux à qui l'on vouloit le donner, n'étoit assuré de ne point aller des outrages à la mort, Telle étoit enfin l'affreuse lueur que ces conjurés avoient su répandre sur la Capitale, que dans ce moment, tout député, homme de bien, croyoit voir de Versailles, préparer à Paris, pour lui, l'infâme suppliee du plus vil scélerat.

Convenez-en, Messieurs, pouvoit-on espérer que l'Assemblée Nationale oseroit se

(*) Une demoiselle de Terou..., maitresse alternative, dit-on, d'un Popul... et d'un Bar..., digne en effet de recevoir les gentilles caresses de ces deux et doux Messieurs, parut le jour fameux du 6 octobre, comme une amazone, courant de soldat en soldat, d'assassin en assassin, et les exhortant à bien faire, c'est-à-dire, à bien tuer. Il faut sur-tout, disoit-elle, nous défaire de tous ces députés traîtres, et je me charge de vous les montrer. Oh! que l'amour est aimable, sur-tout chez les tigres!

former à Paris sous de tels augures? Qui n'auroit, au contraire, pensé qu'à l'instant de la violation du Palais de Versailles, des assassinats qui le souillèrent, des horreurs dont notre mémoire ne peut supporter même l'image, à l'instant de l'enlevement du Roi, l'Assemblée Nationale se disperseroit, comme un grand chêne est dispersé par un éclat de tonnerre? Et pourtant cela ne fut point : je ne sais quel génie voulut encore sauver la France : peu de Députés s'éloignerent ; et ceux même que la terreur ou la nécessité séparerent de l'Assemblée Nationale, ne servirent qu'à répandre l'affreuse vérité dans tout le royaume; car ce fut de ce moment seulement que l'œil des provinces commença à pénétrer dans cette caverne, où quelques brigands enchaînoient impunément des hommes assez vertueux pour les détester, mais trop foibles pour les enchaîner eux - mêmes. Ce n'étoit pourtant rien encore. La conjuration étoit déconcertée et soupçonnée, mais sans être anéantie et découverte; enfin ce moment arriva, & le duc d'Orl... partit pour l'Angleterre.

Rappellez - vous, Messieurs, cette époque. Quel cri dans l'Europe! quel coup de lumiere! Quels objets elle éclaira! On voulut couvrir ce Prince du prétexte d'une négociation avec l'Angleterre; mais les plus stupides même ne

s'y arrêterent pas. On vit à découvert, dans ce ridicule motif, le ménagement nécessaire pour un coupable, qui ne pouvoit, sans danger, être jugé que par l'opinion publique. Le duc d'Orl..., chargé d'une négociation par la cour de France qui le détestoit, auprès de la cour de Londres qui ne l'estimoit pas! On n'espéroit pas même de faire croire cette fable à nos enfans.

Les conjurés essayerent sur les esprits un autre prétexte. Ce Prince, dirent-ils, est innocent, mais suspecté, et sa fuite n'est qu'un acte de condescendance pour la foiblesse injuste qu'a eue la Cour de le craindre

Les hommes sensés rirent d'une telle évasion. Si le duc d'Orl..., repliquerent-ils, étoit suspect, mais innocent, il devoit s'exposer à tous les périls, à la mort même, plutôt qu'à l'infamie certaine d'un éloignement qui le déclare coupable. Jamais ses amis, ses conseillers, qui alloient partager cette infamie, ne l'auroient souffert. Il auroit dit au Roi: » Sire, j'ai le malheur de vous paroître suspect; c'est pour cela même que je reste auprès de votre personne, et je me mets en otage dans vos mains même. Je vous prouverai mon innocence, par un jugement que je vous demande, et par ma conduite que vous pourrez observer de près. Sans doute je dois obéir à vos ordres pour le bien public, mais

je ne dois point une obéissance qui ne produiroit que la terreur publique, et mon infamie particuliere ».

M. le duc d'Orl. . . . est parti ! M. le duc d'Orl. . . est donc coupable : voilà le cri de l'univers, voilà celui de la postérité.

Mais si le duc d'Orl... est coupable de conjuration, certainement il a des complices ; on demande à les connoître : voilà encore le cri de l'univers ; il n'a pas été bien entendu ce cri terrible ; on diroit qu'il est venu se briser contre l'enceinte de l'Assemblée nationale. Depuis la porte de cette assemblée jusqu'aux confins du royaume, l'opinion publique a dénoncé les coupables ; et dans le lieu de l'assemblée même, tout est muet ; pas une voix ne s'est fait entendre.

On n'a point de preuves, dit-on. Quoi ! dans cette même ville où regnoit cette police fameuse, cet Argus aux mille yeux, qui savoit découvrir les actions les plus solitaires, qui surprenoit jusqu'aux pensées des ames, c'est-là qu'on ne peut découvrir la trame si étendue d'une conjuration publique ; et parmi tous ces espions, autrefois si habiles pour la ruine des particuliers, nul n'a de sagacité pour le salut public !

Sans doute, Messieurs, vous ne le croyez pas, ni moi non plus, ni tous les hommes raisonnables de France ; mais ce que vous

devez croire ou conjecturer avec eux, c'est que ces conjurés ont encore assez d'adresse ou de puissance pour retenir abaissé le voile qui cache leurs débris; ce voile que les provinces demandent à grands cris qu'on leve enfin, sans ménagement, à tous les regards.

A ce sujet, Messieurs, rappellez-vous quels soupçons a excité l'ancien comité, nommé pour les recherches des crimes de *leze-nation*. Vous savez ce qu'on publioit de ceux qui le composoient, et sur-tout de l'endurci vieillard qui en faisoit les rapports. On disoit par-tout que ces inquisiteurs ne vouloient allumer leurs flambeaux qu'aux lanternes de Paris ; on disoit qu'ils cherchoient très-scrupuleusement les coupables chez les *Aristocrates*, et les innocens chez leurs ennemis. Rappellez-vous enfin, Messieurs, la scene odieuse et ridicule qui se passa entre M. Mallouet et ces messieurs, et comment ceux qui vouloient le percer de leur perfide ironie, furent assommés par la honte. Et qui sait ce que sont devenues les preuves acquises, dans les mains dévorantes de ces inquisiteurs accusés? Nation françoise! voilà comme on vous joue.

Cependant, et le ciel en soit loué, la voix des honnêtes gens a percé; et ce fameux comité, après avoir si long-temps subi la honte de la défiance publique, a pourtant éprouvé celle des soupçons de la saine partie de l'Assemblée

nationale ; enfin, ce tribunal a changé, et ce moment est le premier où les bons citoyens ont espéré : maintenant ils attendent.

La ville de Paris elle-même, qui l'auroit cru? poussée par la dénonciation de toutes les provinces et de toute l'Europe, a dénoncé enfin à son tour, comme un délit, ce que plusieurs de ses chaleureux enfans avoient tant exalté comme un triomphe.

Il faut être juste, Messieurs, cette dénonciation honore la ville de Paris ; cet acte est d'autant plus généreux, qu'il étoit plus embarrassant ; et l'on ne peut trop louer le courage de Paris à dénoncer l'action même qui fera toujours accuser au moins les Parisiens de violence : mais ce qui mettroit le comble aux éloges, ce seroit la bonne foi, la vigilance et le succès dans les recherches ; sans cela, il faut oser le dire, les provinces ne verront dans cette démarche, qu'une adresse assez grossiere pour les abuser ; elles croiront que Paris a voulu leur faire oublier ce qu'on cherche par le temps même de le chercher.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, laissons l'Assemblée nationale, laissons la ville de Paris chercher de quoi convaincre les coupables ; l'expérience et le temps nous apprendront quel est l'esprit de ces recherches : que ces assemblées sachent seulement ; et qu'elles

n'oublient jamais que l'histoire les épie, son butin à la main.

Mais nous, pendant ces recherches réelles ou feintes, que ferons-nous ? Avons-nous donc enchainé notre raison à celle de vingt ou trente Députés qui séduisent peut-être, ou font trembler tous les autres ? L'avons-nous enchaînée à la raison des districts ou des Officiers de l'hôtel-de-ville de Paris ? Et parce que ces hommes manqueront d'art ou de volonté pour réunir les preuves capables de conduire ces scélérats à l'échafaud, détournerons-nous les yeux de celles qui viennent de tous côtés s'offrir pour les dévouer à la conviction de l'opinion publique, et au supplice de l'infamie ?

Je reviens donc, Messieurs, à la même question, et je vous demande à vous-mêmes quels sont les complices du duc d'Orl.... ? Toute la France vous a répondu ; hésiteriez-vous à repondre comme elle !

Oui, Messieurs, la France entiere, l'Europe même a nommé, comme d'un seul cri, le comte de Mirabeau, votre Député, pour le premier, pour le plus grand de ces complices. Faut-il s'en étonner ? La conscience de M. de Mirabeau s'est promenée dans l'Europe entiere ; par-tout il a semé le vice, et par-tout il a recueilli l'accusation et la honte. On a vu cette homme passer rapidement du mid

de l'Europe au nord, comme on voit un vautour traversant les contrées avec quelque victime ensanglantée dans ses serres.

C'est déjà quelque chose, Messieurs, d'être à-la-fois accusé par tous ses concitoyens, et ses contemporains; la plus grande preuve d'un délit présent, est dans les actions passées : si le caractere de l'accusé, si sa vie est le premier témoin avec qui on doive le confronter, que répondroit M de Mirabeau à ce témoin terrible, quand à la face du public, ce témoin lui crieroit : « N'as-tu pas consommé tes journés et tes nuits dans l'intrigue, la violence et les passions funnſtes? n'as-tu pas desséché pour toi, le cœur même de ton pere? n'as-tu pas flétri la vieillesse de l'ami des hommes? Nomme-nous le parent qui ne te craigne ou ne te haisse. Malgeureux! as-tu jamais fait un ami? ah! fais le venir, et qu'au moins sa vertu prouve la tienne. N'as-tu pas contraint ta femme de fuir avec épouvante? n'as-tu pas ravi celle de ton hôte? Ton front n'es-il pas souillé d'un arrêt qui désignoit ta tête au bourreau? Eh! comment es-tu parvenu à effacer cet affreux caractere? Tous les yeux percerent les voiles dont tu voulus alors te couvrir: mais, parce que tu sus glisser des mains de la justice, t'es-tu flatté de te sauver des bras de la vérité? N'est-ce pas toi qui fut soudoyé par un Ministre corrompu, pour une action

infâme, et qui te chargeas de ce vil métier d'espion, que dans la guerre même on punit comme un crime, mais que, dans la paix, on déteste comme un horrible infâmie? Ne fis-tu pas à Berlin ce que font les brigands, qui le soir demandent l'hospitalité dans une maison, pour en égorger les maîtres pendant la nuit?

Enfin, c'est toi qui t'es acharné sur ce Ministre, à qui les François doivent tout s'ils sont justes, et qui ne leur devra rien s'ils sont ingrats, comme tu veux qu'ils le soient. As-tu rien oublié pour le dépouiller de sa gloire, et nous priver de ses vertus? Et le croyois-tu si petit! qu'il voulût disputer avec toi, pour des talens que tu n'as fait qu'avilir? Tu oses parler de la liberté, et tu n'en connus jamais que l'abus; tu parles de la sainteté des Loix, et tu ne t'occupas qu'à les profaner; tu proposes des Loix; grand Dieu! Mirabeau Législateur! Les Loix livrées à Mirabeau! Te souviendrois-tu donc, que sous Tibere on livroit les vierges au bourreau, qui les violoit avant de les assassiner? Voilà ce que tu as fait; voilà ce que tu es. »

Confrodez maintenant, Messieurs, cet horrible témoignage du passé, avec l'accusation présente. Il se forme en France une conjuration affreuse; son but est étonnant, ses moyens sont noirs, profonds, compliqués; ils supposent la plus grande habitude de disposer et

de diriger les resorts de l'intrigue ; cet abominable complot paroît concerté pour un prince, dont l'Europe entiere connoît les mœurs et le génie ; léger inappliqué, livré à la dissipation, aux plaisirs, aux petits projets d'une avidité qui exclut toujours ceux de la grande et périlleuse ambition. Quel homme lui imputera jamais l'invention et l'exécution d'un complot si grand par son objet, et si profond par ses moyens !

Quelle est donc l'ame à qui ce prince infortuné a prostitué son nom ? En étoit-il une autre capable de concevoir et de diriger cette vaste machine, que celle du comte de Mirabeau ? ignoroit-on ses liaisons publiques et secrettes avec le duc d'Orléans ? Ne se rappelle-t-on pas les discours insidieux qu'il semoit d'avance dans les esprits, en faveur de ce prince, comme des germes de bienveillance, dont il se flattoit de recueillir le fruit dans le temps ?

Ne sait-on pas ses intrigues, ses unions dans les États-Généraux ; et quels serpens cette furie assembloit autour de sa tête, pour accorder leurs sifflemens avec sa voix séditieuse ? (*)

(*) Qui sont ces serpens qui sifflent tous les jours dans l'Assemblée Nationale, autour de la tête de la furie Provençale ? Leurs noms sont avec indignation dans la bouche de tous les gens de bien, et je me dispense de les nommer ; mais, qui pourroit croire à ces méchans subalternes, si l'on ne voyoit tous les jours des bourreaux trouver encore des valets ?

L'influence du comte de Mirabeau sur le Palais-Royal, n'éteit-elle pas un fait de notoriété publique ? De qui parloit-on, sinon de M. de Mirabeau ? Par qui juroit-on, sinon par le comte de Mirabeau ? Depuis six mois, les bouches ont-elle cessé de répéter que M. de Mirabeau étoit l'ame, le ressort moteur du Palais-Royal ? Il s'étoit emparé des districts de Paris, par ses créatures et ses émissaires ; il avoit subjugué les citoyens par la populace, et la populace par les citoyens : cette grande méchanique n'étoit mue que par l'expension subite de l'opinion, comme la pompe à feu par la dilatation de la fumée ; M. de Mirabeau, l'échauffant en secret, n'étoit vu nulle part, et par-tout il étoit reconnu.

Où éroit le comte de Mirabeau (écoutez ceci) MESSIEURS, où étoit il ? que disoit-il ? que faisoit-il le jour et la nuit du 5 au 6 Octobre, jour détéstable, et qui ne cessera de s'élever contre son auteur, et de crier vengeance à la postérité, si les contemporains ne l'obtiennent pas ? Ecoutez, MESSIEURS, ce que Cicéron disoit à Catilina en plein sénat, et jugez de l'horrible rapport ; „ jusqu'à quand, s'écria-t-il, abuseras-tu de notre patience, Catilina ? Serons-nous long-temps encore le jouet de ta fureur ? Quelles seront enfin les bornes de ton audace effrénée ! Eh quoi ! la garde continuelle qui se fait toute la nuit dans Rome, la

» crainte du peuple, le concours des bons citoyens, les alarmes du sénat qui fait fortifier le lieu même de son assemblée, les regards de tous ces sénateurs qui t'accusent; rien de tout cela ne t'étonne, ne t'émeut? Ne vois-tu pas que tes desseins sont découverts? ne sens-tu pas qu'une conspiration est manquée dès qu'elle est soupçonnée? Pense-tu que nul de nous ignore ce que tu as fait la nuit derniere, ce que tu fis la nuit précédente; où tu te trouvas qui tu appelas; quelles mesures vous y prîtes!

» O temps! ô mœurs! le sénat est informé de tous ces mouvemens; *le consul les voit, et Catilina vit encore!* il vit; que dis-je? il vient au sénat et assiste à nos délibérations; il marque de l'œil ceux d'entre nous qu'il destine à la mort: *et nous, hommes courageux, pourvu que nous évitions les coups, nous croyons que notre devoir est rempli.* Il y a long-temps, Catilina, que le consul auroit dû te faire traîner au supplice, et les coups que tu nous prépares devroient être repoussés dans ton sein... Où sommes-nous, ô Dieux immortels? *quelle vile habitons-nous*? qu'est-ce que notre république? Parmi nous, peres conscripts, oui, dans cette enceinte auguste, le lieu le plus saint de l'univers, je vois des hommes qui ont conspiré votre mort et la mienne, la ruine de Rome et celle du monde; je les vois, moi consul, je prends leurs avis sur les affaires présentes,

et moi qui devrois répandre leur sang, je ne flétris pas même encore leur nom..... Il y a long-temps, peres conscripts, que cette conjuration se trame; mais n'ôter la vie qu'aux chefs de ces brigands, ce seroit seulement suspendre nos peines et nos craintes, ce seroit renfermer nos maux dans les entrailles de la république..... Que les méchans se retirent donc, qu'ils se séparent des gens de bien et fassent un corps à part: ah! qu'ils mettent les murs de Rome entre eux et nous; qu'ils cessent de tendre des pieges au consul, de venir au sénat avec des poignards, et de préparer des torches pour nous incendier; qu'on lise enfin, sur le front de tout bon citoyen, les sentimens qu'il a pour la patrie. » Voilà ce que Cicéron disoit dans le sénat à Catilina; et voilà ce qu'on auroit dû dire au comte de Mirabeau, dans le sein de l'Assemblée Nationale; mais les Céthégus y étoient; et Cicéron n'y étoit pas.

Pouvez-vous, Messieurs, revenir de votre surprise? Quoi. M. de Mirabeau, cet homme qui ne cesse d'écrire, de déclamer, de tonner sur tous les sujets, qui semble se multiplier pour occuper les autres de lui; cet homme dont l'amour propre à plus de trompettes que la renommée, cet homme est accusé depuis six mois, dans l'opinion publique du plus grand des forfaits, et il n'écrit ni ne parle! il est muet; il est insen-

sible ! où donc sont ses talens ? qu'est devenu ce style de fer et cette poitrine d'acier ? n'a-t-il de génie que pour accuser les autres ? n'en a-t-il plus pour se justifier lui-même ? Pourquoi n'a-t-il pas déjà fait éclater cent fois dans l'Europe ce cri : *Je démens, comme d'infames calomniateurs, tous ceux qui osent dire que j'ai connu, que j'ai favorisé en rien les coupables projets du Duc d'Orl.... Je démens à la face de l'univers, ceux qui répandent que, trahissant indignement les fonction de Député de la nation, je me suis mêlé sécrettement aux tumultes, aux motions, aux complots du Palais-Royal, ceux-là ont menti qui disent que par mes actions ou mes suggestions, j'ai donné la moindre impulsion aux citoyens de Paris, et moins encore à la populace : ceux-là ont menti, qui m'imputent quelque intrigue, quelque désordre, quelque violence : ceux-là mentent enfin, qui m'accusent d'avoir violé ce que je devois à ma Nation et à mon Roi.* Ah ! s'il ne tenoit qu'à proferer des sermens et qu'à frapper l'air avec des cris, que coûteroient des forfanteries et des parjures ? Mais à ces sermens il falloit, il faut encore joindre l'exposé simple, fidele, pur comme la vérité même, de toute sa conduite, depuis sa derniere entrée en Provence, jusqu'au moment où nous sommes : ce n'est plus ici des sarcasmes qu'il faut, ils irritent et ne justifient pas : de faux éclats, des emportemens de commande, ne surprendront personne. M. de Mirabeau a besoin

aujourd'hui de ce qu'il n'eut jamais, de cette aimable candeur qui n'appartient qu'à l'innocense, de ce ton vrai du sentiment qui se fait entendre à tous les cœurs, parce que c'est un cœur qui le parle; et tout cela ne sera rien encoce, si M. de Mirabeau ne lie à ses sentimens qui inspirent l'intérêt, une suite de faits qui entraînent la conviction.

En vain M. de Mirabeau convaincroit qu'il est homme de bien, il faut encore qu'il le persuade; en vain le persuadroit-il, il faut qu'il en convainque : telle est la tâche que lui imposent les preuves contre sa vie passée, et accusations contre sa vie présente. Oh! que de choses à faire, pour prouver que M. de Mirabeau est un homme de bien!

Il vous rapellera ce qu'il a dit pour le bien des Bataves : *le bien que vous avez voulu faire*, lui dira-t-on, *vous le cherchez chez les étrangers; et le mal qne vous avez fait, nous le trouvons chez vos concitoyens.*

Alors il se rappellera son écrit contre les lettres de cachet; mais on lui répondra *Votre conduite a bien justifié les lettres de cachet, que votre plume n'a pu les accuser.*

Il vous fera ressouvenir de la dénontiation contre l'agiotage : souvenez-vous vous-même, lui dira-t-on, qu'en allant dénoncer l'agiotage ruineux de l'argent, à Paris, vous sortiez de faire à Berlin l'agiotage ignominieux des consciences.

Il vantera la pureté de ses principes politiques : mais à quoi servent, lui répondra-t-on les principes politiques, quand ils ne sont appuyés sur aucun principe de morale?

Il rappellera avec complaisance ce qu'il a dit, ce qu'il a fait dans l'Assemblée Nationale en faveur de la liberté publique.

Mais votre politique même lui répliquera-t-on, ne codsistoit-elle pas à nous étourdir si bien, en nous parlant de liberté, que nous ne puissions pas entendre ce que vous disiez ailleurs pour notre oppression? et ne voyons-nous pas que les moyens mêmes que vous feigniez de proposer pour notre salut, faisoient partie de vos projets pour notre ruine? N'aviez-vous pas besoin de notre profonde illusion; ne faisoit-elle pas votre plus grande force! C'est donc à nous de vous accuser du bien même que vous avez affecté de nous faire.

C'en est assez; laissons M. de Mirabeau lui-même se débattre sur ses accusations : je ne sais s'il tentera quelques efforts, je ne sais s'il vous fera admirer sa force; mais jamais, je l'annonce, il ne prouvera son innocence; il vous laissera Messieurs, le poids insupportable de votre choix.

Et plût au Ciel que, pour vous consoler, vous puissiez me dire qu'après tout, ces projets une fois avortés, notre patrie est sauvée! Voyez notre malheur : ces complots sont avortés sans doute,

doute, leur succès est maintenant impossible; mais telle est leur fatalité, qu'après nous avoir fait des maux long-temps irreparables, ils peuvent nous perdre encore : ce sont ces projets sinistres qui ont poussé, avec violence, la France sur le bord d'un précipice où elle ne cesse de marcher en chancelant.

Ce sont ces complots dont la trame s'étendoit d'une extrémité du royaume à l'autre, qui ont répandu comme un torrent, l'anarchie, avec les incendies, les outrages, les crimes et la licence, que, sans eux, ce peuple obéissant n'auroit connus jamais.

Ce sont ces complots, qui, par une suite de ces excès, ont tari les sources des impôts et des finances, porté le désordre et l'effroi dans le commerce, dans toutes les fortunes, et frappé tout-à-coup ce royaume d'une paralysie mortelle.

Ce sont ces complots, qui, répandant dans toutes les ames des députés les soupçons, la terreur et la haine, ont forcé nos loix politiques de passer si lentement au travers de ces passions funestes, et de se déformer dans cet horrible trajet.

Ce sont ces complots qui ont rendu nos municipalités, ce dernier espoir de la patrie, si long-temps impossibles à constituer, et maintenant si défectueuses dans leur constitution. Ce sont eux qui, précipitant par violence notre

constitution vers la démocratie, ont jetté dans le même abîme nos municipalités nouvelles : ce sont ces complots qui, du sein du trouble, vont faire renaître des troubles nouveaux, & qui mettront dans tous nos hôtels-de-ville une hydre indomptable depuis Paris jusqu'au dernier village.

Ce sont ces complots qui rendent encore aujourd'hui la destinée de la France aussi incertaine que celle des dés agités dans une urne.

Graces à ces complots, nous ignorons encore si les loix qu'on nous a données offriront au peuple des motifs d'obéissance, ou des prétextes de révolte ; nous demandons tous les jours en tremblant, que voudra le peuple ? que fera le peuple ?

Graces à ces complots, la guerre civile est depuis deux mois à la porte de toutes nos villes ; elles frappe, et l'anarchie est au dedans pour lui ouvrir.

Sans ces complots, hélas ! nous jouirions d'une juste liberté, fruit de notre sagesse et de notre courage : sans ces complots, nous aurions une constitution, et nous n'avons qu'une dévastation.

Voilà, Messieurs, où votre député nous a réduits ; admire qui voudra son éloquence, vante qui pourra ses talents; qu'un peuple soudoye l'encens, que les imbécilles applaudissent : pour nous, bons citoyens, nous maudissons le jour

qui le vit naître, et sur-tout celui où vous osâtes le faire naître pour la patrie.

Leçon funeste! leçon tardive! mais utile pourtant, pour le choix des députés à venir. Peut-être dira-t-on long-temps avec effroi : *Rappellons-nous du choix du comte de Mirabeau;* et l'on cherchera des hommes de bien.

Maintenant, Messieurs, après vous avoir parlé pour accuser un autre, je dois vous parler pour me justifier moi-même ; vous pourrez me faire deux grandes imputations, & je dois y répondre d'avance.

Vous êtes un délateur, me direz-vous, puisque vous accusez sans vous montrer ; et vous êtes un séditieux, puisque vous accusez nos législateurs et nos loix.

Messieurs, je ne me suis point dissimulé, en prenant la plume, qu'un écrit anonyme, où l'on impute des crimes à des hommes connus, est, par sa nature même, suspect de mensonge et de lâcheté ; j'ai senti ce malheur, j'en ai gémi ; et ce n'est pas sans peine que j'ai vaincu les résistances de mon cœur qui vole toujours au devant de mes paroles, et pour que le moindre voile est un poids insupportable.

Mais il le falloit, j'ai cédé à la nécessité. Lisez donc cet écrit, Messieurs, avec toute la défiance que son caractere doit vous inspirer ; vous le devez, et je m'y attends.

Mais si vous voulez bien, après l'avoir lu,

faire quelqu'attention à la qualité des hommes dont je vous ai parlé, à la puissance qu'ils ont, à la la méchanceté que je leur crois, à l'inutilité, même pour le bien de l'état, d'engager un combat public, où, n'apportant que de la loyauté, je ne trouverois que lâcheté et perfidie; et vous conviendrez que si jamais il est des cas où il soit permis d'accuser sans se montrer, cette permission m'est bien due.

Voilà un délateur, diront les factieux; mais un délateur est celui qui révele des délits cachés, et sans les appuyer de preuves ou de présomptions connues. Un délateur est-il au contraire celui qui, n'apprenant au public que ce qu'il sait déjà, lui montre, dans ces faits mêmes, des crimes dangereux qu'il ne voit pas ou qu'il négligé?

Est-il délateur, celui qui crie aux citoyens: Prenez garde, je vous dénonce un abîme sous vos yeux et sous vos pas, et que vous n'appercevez pas: soyez attentifs, ou vous êtes perdus?

Un délateur eſt celui qui, sans preuves, sur un simple oui-dire, défere les paroles d'un ministre estimé, et qui choiſit, pour cette infamie, l'instant où la populace, égarée dans ses fureurs, assassinoit pour des paroles et pour des soupçons.

Un délateur est celui qui intente cette action périlleuse contre ce ministre, dans le temps même où ses intrigues lui préparoient sourdement sa place.

Un délateur est celui qui, publiquement démenti, & se trouvant face à face avec son opprobre, aggrave encore sa délation, en feignant de la rétracter ; & qui, forcé de retirer le poignard qu'il avoit enfoncé, fait si bien qu'il agrandit la blessure.

Un délateur, digne de mille accusateurs, est celui qui a dit que la délation étoit pour nous une vertu ; parole infâme, qui a fait blémir l'innocence et rougir la vertu.

Un délateur, c'est le comte de Mirabeau lui-même, qui a fait et dit cela.

Pourquoi veut-on qu'un accusateur se nomme ? d'abord parce que son nom même peut servir de mesure à la foi qu'on lui doit, & parce qu'il est juste que l'accusateur coure lui-même, s'il est coupable de mensonge, le péril qu'il fait courir à un citoyen en l'accusant d'un délit.

Mais ici, qu'ai-je besoin de me nommer pour garantir la vérité de ce que je dis, si je ne dis rien qui ne soit d'une notoriété publique ?

Si je mens, quel péril fais-je courir à M. de Mirabeau ? Le public n'est-il pas là pour me démentir, puisque j'allégue des faits publics ? et si je ne mens pas, est-ce moi qui fais courir quelques périls à M. de Mirabeau, ou lui qui expose au plus grand péril la patrie ?

Que fait donc mon nom à tout ceci ? qu'avez-

vous à examiner, Messieurs, si j'avance des faits qui sont déjà de votre connoissance, si je fonde sur ces faits des conjectures raisonnables ? Honnête homme ou non, courageux ou timide ; laissez ce que je suis, & pesez ce que je dis.

Lors donc qu'on vous dira que cet écrit ne peut partir que d'un lâche aristocrate, de quelque membre du clergé au désespoir, ou de quelque suppôt de la caisse d'escompte ; que cet écrit, enfin, n'est q'uun infâme, un misérable libelle, avouez tout, Messieurs, je m'y soumets, à condition que vous répondrez : que l'auteur garde la honte de ses intentions, puisque vous dites qu'elles sont honteuses ; mais, Vous ! réfutez ses assertions, puisque vous dites qu'elles sont calomnieuses.

Et moi, Messieurs, inconnu de toute la terre, mais cherchant sans cesse à me connoître ; moi, brûlant d'amour pour ma patrie, & qui, sans être vertueux peu-têtre, suis dolâtre au moins de la vertu, & l'ennemi juré de la basse intrigue, des vices honteux, de tout ce qui peut nuire à l'humanité que je respecte et aux hommes que je chéris ; moi, qui seche, qui languis, qui me tourmente dans la crainte de tous les maux publics, & dans l'attente de toutes les ressources ; moi, qui consentirois à cimenter du plus pur de mon sang l'éternelle liberté de mes compatriotes ; moi, qui volerois dans le sein de l'Assemblée nationale, si j'avois des preuves manifestes contre ceux qui nous trahissent, et qui croirois triompher en criant : voilà les traîtres ! c'est moi qui ne puis me montrer, parce

que je ne puis convaincre, et ce sont les méchans qui osent lever par-tout une tête impunie ; ils se moquent des conjectures, parce qu'ils ne craignent point la conviction, ils n'ont jamais su rougir devant les soupçons, & l'on ne sauroit les faire pâlir devant les preuves.

Cependant faut-il se taire ? Est-ce un crime contre la morale de rassembler, de révéler toutes ces conjectures, tous ces soupçons, pour en frapper les yeux de la patrie ? et quand on n'aura pas de quoi faire condamner un méchant comme coupable, faudra-t-il le récompenser de son adresse à se cacher, en s'abstenant de le dénoncer au moins comme suspect? Et que deviendra le salut des états, avec cette morale pusillanime ? Pour garantir la liberté de tant d'abîmes, que serviroit la justice des loix, sans la surveillance des citoyens ?

Je vous entends, Messieurs, et vous vous écriez qu'on va troubler ainsi le repos des plus honnêtes gens. O, combien vous vous abusez ! Jamais une accusation ne fit trembler un honnête homme, quand elle est portée devant le public, & non devant un tyran : une accusation publique fut toujours le sujet d'un triomphe pour un homme de bien. Dans son indignation on le voit déchirer ses vêtemens, ouvrir sa poitrine, montrer son cœur, & dire : *voyez ce que je suis, mais sur-tout, voyez ce que j'ai toujours été : suivez ma vie, elle accuse mes accusateurs.*

Mais le méchant, Messieurs, le méchant.....

il se tait ou déclame ; tantôt il feint de ne rien entendre, & garde un profond silence ; tantôt il joue la fureur, & pour s'épargner l'embarras de se justifier, il essaie de faire trembler : dans cette vaine comédie, vous ne le verrez s'environner ni de ses parens, ni de ses amis, ni de ses concitoyens ; il restera seul sur son théâtre ; et dans ses mouvemens furieux, vous découvrirez sa peine à conserver son masque prêt à tomber. Lui reproche-t-on ses actions secrettes ? il vous opposera ses écrits publics ; s'attache-t-on à sa conduite passée ? il allegue auſſi-tôt ses actions présentes ; attaque-t-on même ce qu'il fait à présent ? il s'écrie qu'on accuse le présent par les soupçons qui ne viennent que du passé ; ainsi s'efforçant toujours de paroître un autre que lui-même, c'est à ses efforts même que les honnêtes gens ne cessent jamais de le reconnoître.

Oh ! que la vertu a dans sa noble simplicité une démarche différente ! Combien sa pudeur, même quand on l'accuse, est plus formidable que l'audace de ces fronts d'airain qui n'ont jamais su rougir ! Combien son embarras la justifie, tandis que l'impudence des autres confirme l'accusation ! Quand Cicéron accusa Catilina, ce scélérat soutint l'attaque en plein Sénat avec insolence. Mais lorsque Clodius accusa le vertueux Cicéron, il gémit, en disant : *on peut me condamner ; pour moi, j'ai sauvé Rome.*

Je rougirois, Meſſieurs, de me justifier davantage auprès de vous, quand ma conſcience me justifie si bien auprès de moi-même ; et je vous ſouhaite, pour votre repos, d'être disculpés d'a-

voir nommé M. de Mirabeau comme Député, aussi facilement que je le serai de vous l'avoir dénoncé comme indigne d'un tel choix.

J'ai donc pu, j'ai dû même dénoncer M. de Mirabeau, à vous, Messieurs, qui l'avez nommé; à vous qui pouvez le nommer encore, à ma patrie qu'il peut ruiner de fond en comble. J'ai pu, j'ai dû le dénoncer, non pas comme un coupable assez convaincu pour la justice des loix, mais comme un homme assez suspect à l'opinion des honnêtes gens, pour l'être à sa patrie. J'ai lu, j'ai dû fixer sur lui les regards de tous les citoyens; et puisque cet homme ne peut, dans sa vie entiere, trouver une seule action qui cautione sa conduite à la France, je dis, je crie au nom de la France, qu'il doit être emprisonné dans la surveillance publique. (*)

(*) Enfin le bandeau se déchire; nous commençons à voir que l'Angleterre n'est qu'à sept lieues de la France, et que le plein succès de notre révolution feroit, quoi quelle en dise, sa ruine entiere.

Nous appercevons que l'intérêt de la vengeance peut se joindre à celui de la politique, & que l'Angleterre enfin a de grands comptes à régler avec la France, au sujet de l'Amérique.

Nous commençons à voir que dans ces circonstances, l'inaction de cette puissance ennemie seroit un miracle sans exemple en politique.

Qu'une telle modération, regardée peut-être comme un acte généreux entre des particuliers, seroit même reprochée à des ministres d'état, comme une faute capitale, par leurs concitoyens

A préſent, Messieurs, voyons si je suis un séditieux; cela seroit singulier, avec le respect

---

et la postérité; & que s'il est toujours absurde d'espérer ce qui n'est jamais arrivé, il est aujourd'hui souverainement imprudent de le croire.

Nous nous demandons, enfin, après six mois d'aveuglement, d'où est venu cet argent mystérieux, répandu avec profusion dans toutes les parties de la France; et où est allé cet autre argent non moins mystérieux, dont M. Pitt a oublié de rendre compte à l'Angleterre?

Nous nous demandons s'il est vraisemblable que le gouvernement Anglois, dans cette conjoncture si décisive pour la destinée de la Nation, ait négligé de semer en France quelques millions, comme du fumier, pour faire végéter la discorde et son grand complot?

Nous sommes parvenus maintenant à regarder, avec un étonnement mêlé d'effroi, ces deux hommes liés dès long-temps avec l'Angleterre, pensionnés, dit-on, par elle; ces deux hommes, le conseil, & quelquefois la plume même du comte de Mirabeau.

Nous avons le bon sens de demander que font là ces trois têtes ensemble? et quels intérêts, quels desseins unissent ces hommes pêtris d'ambition et d'avidité; vides de remords, nourris d'intrigues civiles & politiques, et que nous retrouvons à chaque pas dans notre révolution?

Nous demandons enfin, qu'est-ce que cette société des amis des noirs, où les amis de M. de Mirabeau sont encore si mêlés? On voit bien les

dont je me sens pénétré pour les bonnes loix, et l'horreur que j'ai pour les méchans qui les

---

branches qu'elle pousse au dehors: mais où s'étendent les racines au dedans ?

Il eſt à-peu-près prouvé que le dernier résultat de cette société seroit la ruine de notre commerce et la proſpérité de celui de l'Angleterre. Est-il donc bien sûr que tout ceci n'est point un grand complot caché sous le voile spécieux de l'humanité ? Le grand art de cette espece de conſpiration, ne consisteroit-il pas à se donner pour complices et même pour agens, les hommes les plus vertueux de l'Europe, et de les tromper d'autant mieux qu'on les trompe par leur vertu même ?

François, n'êtes vous pas de vrais enfans, d'avoir confondu les vues du gouvernement Anglois avec les sentimens de quelques citoyens d'Angleterre ? et parce qu'une poignée de philoſophes de cette Nation vous félicitoient d'une liberté dont vous n'avez pourtant encore que les malheurs, vous avez eu la puérilité de croire que *Pitt* étoit un philosophe de cette secte ? O combien les ministres d'état ont une philosophie différente !

François inconſidérés, vous avez gardéz votre police de Paris, tant qu'elle ne vous a fait que du mal, et vous l'avez renvoyée quand elle pouvoit vous faire mille biens : elle auroit expié la persécution de mille innocens, en vous découvrant les coupables qui perdoient l'état ; mais vous ne l'avez pas voulu. Vous avez cru que la liberté de la presse vous tiendroit lieu de tout, et qu'avec la facilité d'écrire

violent : mais quand j'alléguerai mes intentions, quels garans publics puis-je vous en offrir ? Quand je vous dirai que je ne veux point vous soulever contre l'assemblée nationale, vous argumenterez contre moi de cet écrit ; il faut donc, Messieurs, vous chercher des garans irrécusables ; il faut donc vous expliquer nettement le dernier et le plus grand objet de ces feuilles.

Ces garans, que vous ne récuserez pas, c'est vous-mêmes, Messieurs, et je vous dis hautement que vous ne pouvez pas désobéir aux décrets de l'assemblée nationale, parce que vous trahiriez vos engagemens envers vos représentans.

Je vous dirai plus ; quand même la conscience vous le permettroit, l'intérêt vous le défend, parce que votre désobéissance seroit le signal d'une guerre civile ; le dernier, le plus grand des malheurs, le fléau qui entraîneroit tous les autres.

---

tout ce que vous imaginiez, vous auriez le don de voir tout ce qui étoit. O François ! ô Athéniens-Gaulois ! parlez moins, écrivez moins, croyez moins, et sur-tout observez davantage ; souvenez-vous bien des trois hommes que je vous ai désignés ; souvenez-vous des émeutes de Marseille & de Toulon ; suivez bien toutes les pistes de l'argent ; observez, vous dis-je, et je n'en dis pas davantage.... mais êtes-vous à temps ? Je n'en sais rien.

Enfin, Messieurs, je vais vous faire entendre, sur vos droits et vos devoirs, un homme qui ne vous sera pas suspect ; c'est Rousseau. Dans son ouvrage trop peu médité sur le gouvernement de Pologne, ouvrage où il a fait ployer quelquefois les principes trop inflexibles de son contrat social, il parle des précautions à prendre pour sauver les commettans des prévarications de leurs députés, et voici ce qu'il dit :

« Les Polonois ne sentent pas assez l'impor-» tance de leurs diétines. » (Ces diétines peuvent se comparer, quant à leurs fonctions, et non quant à leur composition, à nos assemblées de sénéchaussées.) « Ils ne sentent pas assez ce » qu'ils en peuvent obtenir, en leur donnant » une forme plus réguliere. Pour moi, je suis » convaincu que, si les confédérations ont sauvé » la patrie, ce sont les diétines qui l'ont con-» servée ; et que c'est là qu'est le vrai palladium » de la liberté.

» Les instructions des Nonces doivent être » dressées avec grand soin, tant sur les articles » annoncés dans les universaux, que sur les » autres besoins présens de l'état ou de la » province ; et cela par une commission présidée, » si l'on veut, par le maréchal de la diétine, » mais composée, au reste, de membres choisis, » à la pluralité des voix, et la noblesse ne doit » point se séparer, que ces instructions n'aient » été lues, discutées et consenties en pleine

» assemblée. Outre l'original de ces instructions,
» remis aux Nonces avec leurs pouvoirs, il en
» doit rester un double, signé d'eux, dans les
» registres de la diétine. C'est sur ces instructions
» qu'ils doivent à leur retour rendre compte de
» leur conduite aux diétines de relation qu'il
» faut absolument rétablir ; & c'est sur ce
» compte rendu qu'ils doivent être ou exclus
» de tout autre nonciature subséquente, ou
» déclarés de rechef admissibles, quand ils
» auront suivi leurs instructions à la satisfaction
» de leurs constituans. Cet examen est de la
» derniere importance. On n'y sauroit donner
» trop d'attention, ni en marquer l'effet avec
» trop de soin. Il faut qu'à chaque mot que le
» Nonce dit à la diete, à chaque démarche
» qu'il fait, il se voie d'avance sous les yeux de
» ses constituans, et qu'il sente l'influence
» qu'aura leur jugement, tant sur ses projets
» d'avancement que sur l'estime de ses compa-
» triotes indispensables pour leur exécution.
» Car enfin, ce n'est pas pour y dire leur sen-
» timent particulier, mais pour y déclarer les
» volontés de la Nation, qu'elle envoie des
» Nonces à la diete. Ce frein est absolument
» nécessaire pour les contenir dans leur devoir,
» et prévenir toute corruption de quelque part
» qu'elle vienne. Quoi qu'on en puisse dire, je
» ne vois aucun inconvénient à cette gêne,
» puisque la chambre des Nonces, n'ayant ou ne
» devant avoir aucune part au détail de l'ad-
» miniſtration, ne peut jamais avoir à traiter
» aucune matiere imprévue : d'ailleurs, pourvu

» qu'un Nonce ne fasse rien de contraire à l'ex-
» presse volonté de ses constituans, ils ne lui
» feroient pas un crime d'avoir opiné, en bon
» citoyen, sur une matiere qu'il n'auroit pas
» prévue, et sur laquelle ils n'auroient rien
» déterminé. J'ajoute enfin que, quand il y
» auroit en effet quelque inconvénient à tenir
» ainsi les Nonces asservis à leurs instructions,
» il n'y auroit point encore à balancer, vis-à-vis
» l'avantage immense que la loi ne soit jamais
» que l'expression réelle des volontés de la
» Nation.

» Mais aussi, ces précautions prises, il ne
» doit jamais y avoir conflit de jurisdiction entre
» la diete et les diétines; et quand une loi a
» été portée en pleine diete, je n'accorde
» pas même à celle-ci droit de protestation.
» Qu'elles punissent leurs Nonces; que, s'il le
» faut, elles leur fassent même couper la tête
» quand ils ont prévariqué; mais qu'elles obéis-
» sent pleinement, toujours sans exception, sans
» protestation; qu'elles portent, comme il est
» juste, la peine de leur mauvais choix, sauf à
» faire à la premiere diete, si elles le jugent
» à propos, des représentations aussi vives qu'il
» leur plaira. » Réfléchissez, Messieurs, réflé-
chissez bien sur ce passage de Rousseau, et
vous y trouverez clairement votre devoir et vos
droits.

Votre devoir est d'obéir aux loix que vous
ont données ceux à qui vous avez confié vous-

mêmes le dangereux pouvoir de faire des loix; et rappellez-vous éternellement ce mot de Jean-Jacques : *que les diétines portent, comme il est juste, la peine de leur mauvais choix.*

Vous devez donc obéir, voilà votre devoir, mais voici vos droits :

Le premier est d'examiner la conduite de vos Députés, et de leur demander un compte sévere de l'exécution de leurs mandats ; rappellez-vous encore le mot de Rousseau : *que ces diétines punissent leurs Nonces, qu'elles leur fassent couper la tête quand ils auront prévariqué* : tel est votre premier droit.

Mais le second, et le plus sacré, c'est de faire changer les mauvaises loix dans les autres assemblées nationales.

Votre route est donc tracée, Messieurs : quoique la plupart des décrets de l'assemblée nationale soient répréhensibles, les uns comme mauvais, les autres comme non convenables ; quoique les loix politiques qui forment la nouvelle constitution soient vicieuses dans toutes leurs parties, depuis l'institution du pouvoir législatif jusqu'à l'institution du pouvoir de la derniere municipalité ; quoique l'union, sans milieu, de la démocratie à la monarchie, doive conduire rapidement cette constitution de la tyrannie de plusieurs, au despotisme d'un seul ; quoique les politiques les plus consommés de l'Europe, n'aient reçu qu'avec un éclat de dérision,

dérision, cet ouvrage si vanté par nos petits orateurs ; n'importe, il faut dès-à-présent s'y soumettre, se presser de rentrer dans un ordre quelconque, bannir l'anarchie, et fermer à tout prix la porte à la guerre civile. Tout autre conseil, dans ce moment, seroit dangereux, seroit horrible : *Salus populi suprema lex esto ;* voilà votre oracle.

En vain vous représentera-t-on l'infraction de vos mandats, le défaut d'acceptation libre d'une constitution qui, n'ayant point de force par elle-même, ne peut recevoir sa sanction que de votre aveu formel.

En vain pourroit-on vous dire que c'est une violation manifeste de vos droits et de la plus simple équité, de vous faire assembler selon les formes de la nouvelle constitution, pour vous demander si vous approuvez la forme de la nouvelle constitution. . . .

En vain vous fera-t-on remarquer que si ces formes sont vicieuses, c'est vouloir perpétuer à jamais ces vices que d'en délibérer dans une assemblée même, formée selon ce régime défectueux.

On vous criera qu'il est absurde que des hommes à qui la nation a dit : *Proposez-nous un plan de réforme pour l'État*, commencent d'abord par bouleverser l'Etat pour faire exécuter leur plan, sans demander à ceux qui les ont commis, si ce plan leur convient.

On conclura que les assemblées de sénéchaussée, qui ont constitué nos députés, sont les véritables, les seuls juges de leur ouvrage ; on vous dira : si ces députés nous avoient trahis,

s'ils nous avoient soumis au despotisme, faudroit-il nous assembler pour obéir ?

MESSIEURS, ces raisons sont puissantes ; & pour moi, j'avoue que je ne saurois pas y répondre par des raisons de droit & de politique : mais voici la réponse de l'intérêt, la réponse de la nécessité ; tournez la tête, & voyez s'avancer rapidement la banqueroute, la ruine du commerce, de l'agriculture ; les soulévemens, les insultes suivies des meurtres, & les meurtres suivis de carnage ; voyez la dévastation générale ; voyez enfin la guerre, l'affreuse guerre civile.

MESSIEURS, il faut obéir aux décrets de l'Assemblée nationale, sinon pour eux, du moins pour nous.

Mais, ce devoir rempli, il nous reste des droits à réclamer, et le premier est le Jugement des députés..... Ici je me tais, et j'attends ; ce jugement sera le fruit des matériaux qui se préparent, et se mûrissent en silence : la vérité est plongée maintenant dans la nuit ; avant six mois elle sera dans son midi.

Mais le droit le plus important, le plus pressant, est celui de faire vérifier avec sagesse et sans précipitation, toutes ces loix nées dans le sein de la discorde, et déja suspectes par leur naissance même.

Il faut que, parmi ces loix, celles qui sont bonnes au fonds, soient au moins purifiées de tant de souillures étrangeres, en passant par l'ordre et la sagesse d'une Assemblée Nationale plus heureuse, & c'est-là qu'elles recevront la

sainteté du caractere qui fait révérer les loix.

Et les loix mauvaises! Ah! sans doute il faut les changer; mais ici vont s'élever mille cris. Voulez-vous donc nous replonger dans l'anarchie? si vous remuez encore cette constitution, le royaume va s'ébranler, & vous ramenerez toutes les horreurs des craintes de la guerre civile.

Prétexte des fanatiques, à qui les vices mêmes de cette constitution sont utiles: & vous ne vous y tromperez pas. Quand ils ont voulu faire des loix à leur profit, ils vous ont dit qu'il ne falloit pas craindre la guerre civile; et quand vous voudrez examiner et changer les loix pour votre avantage, ils vous crieront qu'il faut rremblet de la guerre civile. Pauvres humains! c'est ainsi qu'on vous conduit.

Mais, pour fermer la bouche à tous ces murmures, n'ordonnez point à vos nouveaux députés de changer les loix, ordonnez-leur seulement de les vérifier; la vérification continuelle des loix est un acte aussi nécessaire pour la conservation du corps politique, que l'examen journalier de sa conduite & de ses jugemens est nécessaire au bonheur de chaque homme.

Ce n'est pas tout, MESSIEURS: profitons de notre malheureuse expérience; non-seulement il faut nous garantir contre nos députés, mais il faut garantir ces députés contre eux-mêmes, & leur prescrire des bornes & des regles qui les forcent à la sagesse dans le sein même des passions.

Une seule précaution suffira. Ne souffrez jamais, à l'avenir, que vos députés puissent vous donne-

des loix politiques, d'après le vœu d'une seule Assemblée Nationale ; exigez au moins le concours des suffrages de deux ou trois assemblées successives ; & certes, ce n'eſt pas trop pour fonder des loix, ce n'est pas trop pour démêler les passions et les erreurs qui les firent naître, et les maux qu'elles peuvent produire : celui qui ne ſait pas douter long-temps devant une loi, est indigne d'en faire.

Voici donc le plan de votre conduite à tenir : vous devez, MESSIEURS, déclarer dans vos premieres assemblées politiques, que vous acceptez *provisoirement* les nouvelles loix constitutives, propoſées par l'Assemblée Nationale, & que vous obéirez à ces loix provisoires avec la même fidélité qu'à des loix confirmées.

Mais vous devez déclarer en même temps, que vos nouveaux députés seront chargés, dans la prochaine Assemblée Nationale, de vérifier pendant leur législature, avec toute la sagesse dont ils seront capables, les nouvelles loix constitutives, afin de former, sur le tout ou sur les parties, un décret motivé d'approbation ou de désapprobation.

Que si ce décret de la seconde législature approuve en entier la nouvelle constitution, il sera présenté à la troisieme ; et dans le cas où celui de la troisieme législature seroit conforme, alors ces loix, de *provisoires* qu'elles étoient, seront des loix confirmées, et ne pourront plus être vérifiées et changées, que sur la requiſition des trois quarts des chambres d'élection de tout le royaume.

En un mot, toute loi faisant partie de la

constitution, ne seroit exécutée qu'à titre de loi *provisoire*, jusqu'à ce qu'elle eût été entièrement adoptée ou entiérement rejetée par trois Assemblées nationales successives ; jusque-là, sur la demande d'un tiers seulement des chambres d'élection, la loi pourroit être toujours ramenée à la discussion du corps législatif : mais après la triple sanction, il faudroit, comme je l'ai dit, la requisition des trois quarts de ces chambres d'élection, pour soumettre la loi confirmée à une vérification nouvelle.

Je laisse les détails, MESSIEURS ; ils tuent les germes ; et c'est à vous de féconder celui-ci : rappellez-vous seulement une incontestable vérité ; c'est que la nature des loix que vos députés ont faites, la maniere, sur-tout, dont-ils les ont faites, exigent que vous usiez de votre droit inviolable de vérifier vos loix, & de n'obéir qu'à une volonté qui soit véritablement celle de tous.

On dit, MESSIEURS, que vos députés veulent établir, comme une partie de la constitution, la défense pour dix ou vingt années, d'examiner votre constitution même.

MESSIEURS, je ne le crois pas ; et si cela étoit, je vous dis, moi, que vos députés seroient des traîtres et vos tyrans ; je vous dis qu'ils vous dépouilleront d'une souveraineté qu'ils n'auroient reconnue que pour s'en revêtir eux-mêmes avec leurs complices. Oui, si cette clause faisoit partie de la constitution, il faudroit immoler vos députés sur leur code :

mais je ne le crois pas. Eh ! quoi ils ordonneroient à la nation d'abdiquer pendant dix ans sa volonté pour la leur ! Ils lui commanderoient de subir sans murmure, pendant dix ou vingt années, les vices d'une constitution, qui peuvent l'exposer à sa ruine dès la premiere ! Quatre ou cinq cents députés, ou plutôt 30 ou 40, et moins peut-être, qui décideront la fatale pluralité, auroient le front & l'audace de dire à 24 millions de leurs égaux : « Nous vous imposons la néceſſité de n'avoir, pendant dix ou vingt années, aucune penſée efficace, aucune volonté utile ſur les loix qui vous importent le plus ? Nous savons bien que ces loix ont été faites dans la discorde, au grand scandale de l'Europe ; n'importe, vous les respecterez, comme des loix sacrées. Ces loix sont contraires à l'expérience du peuple de la terre, admiré comme le plus libre ; ces loix ſont démenties par les principes des plus grands politiques de ce temps : n'importe encore, & vous ne les examinerez même pas. » Non, je le répete, une clause si révoltante n'eſt pas possible. Eh ! que serviroit, d'ailleurs, d'arracher aux provinces le serment même d'obéir à cette constitution, sans se permettre d'en corriger les vices ? Ce serment ne seroit-il pas nul par sa nature même ?

En voici la formule :

» Nous, formant la Nation & le véritable Souverain, nous nous engageons tous à vouloir pendant vingt années, ce que quelques Députés ont voul pendant un jour ; & ſi la conſtitution qu'ils nous donnent ceſſoit d'être conforme à la volonté

générale, nous jurons, dans ce cas, d'obéir à la volonté particuliere de nos Sujets. «

En moins de mots, ce ſerment ſe réduit à ceci : Nous promettons de vouloir toujours les mêmes loix pendant vingt ans ;

Ou nous promettons d'obéir aux loix que nous ne voudrions pas.

MESSIEURS, promettre de vouloir eſt abſurde ; promettre d'obéir contre sa volonté, eſt d'un esclave.

J'avois donc grande raison de vous dire que si vos Députés inséroient dans votre constitution cette loi défensive, ils étoient des traîtres & des tyrans : & dites-vous bien alors qu'environ douze ou treize cents intrigans dans le royaume, seront les maîtres du royaume, & vos despotes.

Ne m'en croyez pas, MESSIEURS, si vous voulez ; défiez-vous des intentions d'un inconnu, rien n'eſt plus juſte ; mais au moins croyez l'homme même dont vos *démagogues* ont arboré les principes comme leur étendard, croyez-en Rousseau ; je suis forcé de vous ramener à lui, parce qu'en prenant, dans son Contrat social, tous les principes qui les favorisent, ils ont écarté toutes les conséquences qui les condamnent. Oh ! combien il seroit épouvanté de l'usage que ces insensés furieux ont fait de ses idées ! Lui qui, dans un moment de trouble extrême, écrivoit à ses concitoyens Genevois, que la *liberté même seroit trop payée par une goutte du sang humain* (*)

(*) A genoux, Bar.... à genoux, enfant sangui-

Bon & sensible Jean-Jacques ! quel abus, hélas ! les misérables ont fait de tes principes ! Tes cendres n'ont-elles pas été troublées dans ta tombe, au nom de ton Contrat social, au bruit de ces furies, qui s'en faisoient un flambeau pour dévaster ce pays, qui fut si long-temps ton plus doux asyle ? Qui t'auroit dit, quand tu l'écrivois ce Contrat social, dans ta paisible solitude, que tu forgeois des poignards pour des factieux ! Ah ! si tu revivois tout-à-coup, et qu'on te dît : *Voilà les maux que votre ouvrage a faits*, tu périrois à l'instant de douleur. O vérité, vérité ! remede salutaire, ou poison violent, tu n'es rien que par les mains qui te préparent.

Eh bien, MESSIEURS, au nom de la patrie, au nom de votre liberté, de vos droits, de votre honneur, de votre repos, lisez & relisez avec toute l'attention dont vous êtes capables, le chapitre même de ce Contrat social intitulé, *du Législateur :* pénétrez-vous bien de toutes

---

naire ; écoute Jean-Jacques, ôte ton béguin, et, nu-tête, fais amende honorable à l'humanité que tes discours outragerent. Et vous, hommes cruels, qui parlez sans cesse de Rousseau, citez-le moins, mais imitez-le davantage. Il aima la liberté avec passion ; mais il chérit les hommes plus que la liberté même. Et ne voyez-vous pas, qu'en voulant vous honorer des pensées de Rousseu, la vertu de Jean-Jacques vous flétrit ?

les idées qu'il renferme ; confrontez-les avec vos législateurs et leurs loix, & jugez de ce qu'ils ont fait par ce qu'ils ont dû faire (*).

(*) Je ne connois rien de si dangereux que l'abus qu'on peut faire des principes de Rousseau : cet homme extraordinaire, mais conséquent dans sa rigidité, a du moins avoué nettement que d'après ses principes, il ne peut y avoir de gouvernement légitime, qu'une très-petite démocratie ; et nos législateurs, écartant cette conséquence, ont appliqué étourdiment ces principes à la plus grande monarchie de l'Europe.

On rit de pitié en observant la marche de la métaphysique d'un certain abbé S.... Cette métaphysique gauche, fausse, roide, obscure, et n'aboutissant qu'à des conséquences impraticables et mêmes dangereuses, ressemble tout-à-fait à un grave ecclésiastique, allant avec une lanterne sourde dans un mauvais lieu.

Il y a deux marches à suivre en morale et en politique : l'une est d'aller des principes aux conséquences ; et les esprits roides qui la préferent, prétendent qu'il ne faut jamais s'effrayer des conséquences, quand le principe est vrai.

L'autre route consiste, au contraire, à remonter des faits ou des conséquences aux principes ; et ceux qui tiennent pour cette marche assurent qu'en morale, en politique, la vérité d'un principe ne peut être constatée que par l'utilité des conséquences, et que jamais des conséquences dangereuses ne seroient justifiées par un principe qui paroîtroit vrai.

Dans ce chapitre, vous lirez d'abord ceci : *Pour découvrir les meilleures regles de société qui conviennent aux Nations, il faudroit une intelligence supérieure, qui vît toutes les passions des hommes, et qui n'en éprouvât aucune ; qui n'eût aucun rapport avec notre nature, et qui la connût à fond ; dont le bonheur fût indépendant de nous, et qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des temps, se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siecle et jouir dans un autre : il faudroit des dieux pour donner des loix aux hommes.*

MESSIEURS, à cette peinture reconnoissez-vous le génie de nos petits législateurs? Vous lirez encore ceci : *S'il est vrai qu'un grand Prince est un homme rare, que sera-ce d'un grand législateur? Le premier n'a qu'à suivre le modele que l'autre doit proposer : celui-ci est le méchanicien qui invente la machine ; celui-là n'est que l'ouvrier qui la monte et la fait marcher. Dans la naissance des sociétés, dit Montesquieu, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.*

En un mot, selon ces hommes modérés, les conséquences serviroient de pierre de touche aux principes, et non pas les principes aux conséquences.

La meilleure méthode est celle sans doute qui les embrasse toutes deux, et qui vérifie sans cesse la *synthese* par l'*analyse*.

On sait assez quelle route ont tenue nos métaphysiciens législateurs. Rousseau, Montesquieu, Hume, Mabli, auroient rougi de voir comme ils ont quelquefois pensé.

Arrêtez-vous ici, MESSIEURS, et je vous en supplie, après avoir entendu de la bouche de Rousseau, combien le législateur devroit être plus sage que le Prince même, examinez, de grace, combien notre Prince au contraire a été plus sage que nos législateurs. Voyez, d'un côté, la modération, la patience, l'art de souffrir, si rare chez les Rois; et de l'autre, les excès qui caractérisent les passions, la précipitation qui signale la folie, et l'ignorance même qui met le comble à la honte d'un législateur : et voilà le monarque que nous avons tant redouté, et voilà les législateurs de qui nous avions tant espéré.

A ce langage, MESSIEURS, vous me croyez sans doute un homme épris des Rois : hélas ! je crains les Rois, mais je déteste les factieux : je ne chéris que la liberté, et ne me confie qu'aux bonnes loix.

Avez-vous remarqué ces paroles de Montesquieu, citées par Rousseau ? (car Rousseau, MESSIEURS, citoit Montesquieu.)

Dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.

Appliquez cette idée à notre situation : après dix siecles d'existence sociale, on nous a traités comme une société naissante; et par les chefs qui ont fait notre institution, jugez des chefs que l'institution pourra faire. Mirab.., Chapel.., Dupo..., Bar..., Lam..., Robe..., Desm.. etc. etc. constitution politique du royaume de France ! voilà vos véritables instituteurs. Quels chefs

nous formerez-vous à votre tour ? MESSIEURS, quand des chefs méchans & insensés ont formé l'institution, l'institution ne forme que des chefs fripons ou foux ; l'augure est infaillible.

Voici maintenant ce que vous lirez sur les devoirs du législateur.

Le Législateur est, à tous égards, un homme extraordinaire dans l'Etat. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. Ce n'est point magistrature, ce n'est point souveraineté ; cet emploi qui constitue la république, n'entre point dans sa constitution : c'est une fonction particuliere et supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain ; car si celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux loix, celui qui commande aux loix ne doit pas non plus commander aux hommes : autrement ses loix, ministres de ses passions, ne feroient souvent que perpétuer ses injustices, et jamais il ne pourroit éviter que des vues particulieres n'altérassent la sainteté de son ouvrage.

Un moment, MESSIEURS, et tournez les yeux sur nos loix nouvelles ; dites-moi si ces loix ne sont pas imbibées, ne sont pas teintes des passions de ceux qui les ont faites : poursuivez, de grace.

Quand Lycurgue donna des loix à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. C'étoit la coutume de la plupart des villes Grecques, de confier à des étrangers l'établissement des leurs. Les républiques modernes de l'Italie imiterent souvent cet usage ; celle de Geneve en fit autant, et s'en trouva bien. Rome, dans son plus bel âge, vit renaître en son sein tous les crimes de la

tyrannie, et se vit prête à périr, pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité législative et le pouvoir souverain.

Cependant les Décemvirs eux-mêmes ne s'arrogerent jamais le droit de faire passer aucune loi de leur seule autorité. « *Rien de ce que nous* » *vous proposons*, disoient-ils au peuple, *ne* » *peut passer en loi sans votre consentement.* » *Romains, soyez vous-mêmes les auteurs des* » *loix qui doivent faire votre bonheur.* «

Celui qui rédige les loix n'a donc ou ne doit avoir aucun droit législatif, et le peuple même ne peut, quand il le voudroit, se dépouiller de ce droit incommunicable, parce que, selon le pacte fondamental, il n'y a que la volonté générale qui oblige les particuliers, et qu'on ne peut jamais s'assurer qu'une volonté particuliere est conforme à la volonté générale, qu'après l'avoir soumise aux suffrages libres du peuple.

« J'ai déja dit cela, mais il n'est pas inutile » de le répéter. »

O Jean-Jacques ! il a été bien inutile de le dire, et bien inutile de le répéter ! Nos Députés ont fabriqué des loix, et ont commencé par les faire exécuter, avant de s'assurer, par la seule voie légitime, si leurs loix nous convenoient. Votre Contrat social en fait foi ; c'étoit dans les mêmes assemblées où nous leur avions donné leurs pouvoirs, que nous devions juger de l'usage qu'ils en avoient fait : eh bien ! ils les ont d'abord anéanties ces assemblées ; et pour faire juger leur ouvrage, ils ont eux-mêmes formé des tribunaux, où les juges ne seront que leurs cliens.

Voyez la prévarication et l'ignorance ! Il ne sera ni permis ni possible aux mêmes hommes qui les ont commis, de leur demander compte de leur mission ! Et ce pouvoir, qu'ils avoient reçu de nous, ils l'ont employé à se soustraire à la censure de ceux mêmes qui l'avoient donné ! Et pourquoi cette coupable supercherie ? parce que, dans les termes mêmes de leur commission, ils lisent clairement les preuves de leur prévarication ; mais ils s'abusent ; dans les assemblées de leurs nouveaux *départemens*, comme dans celles de nos Sénéchaussées, il se trouvera de bons François, des hommes justes, des hommes sages et éclairés ; le cri de l'équité, celui de la nécessité, se feront entendre à-la-fois ; & vous verrez tout ce qu'il y a de bons citoyens, se dégager avec horreur des bras de l'anarchie, pour se rejeter dans le sein d'une véritable liberté. Le cœur me dit, la justice me promet que ces trente ou quarante factieux, qui ont bouleversé l'Etat, trouveront des juges avant la postérité. Oui, nous deviendrons modérés, & dès-lors nous serons prêts à devenir libres, et notre liberté sera le plus cruel supplice de ceux qui voulurent nous précipiter dans la licence.

Écoutez Rousseau encore un moment, MESSIEURS.

Ainsi l'on trouve à-la-fois dans l'ouvrage de la législation, deux choses qui semblent incompatibles ; une entreprise au-dessus de la force humaine, et, pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien.

L'entendez-vous, MESSIEURS ? l'entendez-vous, Mirabeau, Chap... du Por... Bar... Lamb... Rob..., vous tous qui croyez que votre autorité est tout ? Insensés ! vous n'aviez d'autorité que celle de la raison et de la vertu. Osez-nous dire que votre ouvrage est appuyé sur cette immortelle base :

Une autorité qui n'est rien !

Je termine, MESSIEURS, cette lettre par cet arrêt du génie et de la vertu.

L'autorité de vos Députés n'est rien que par vous ; elle n'est rien sans vous ; elle n'est rien que pour vous.

F I N.

539